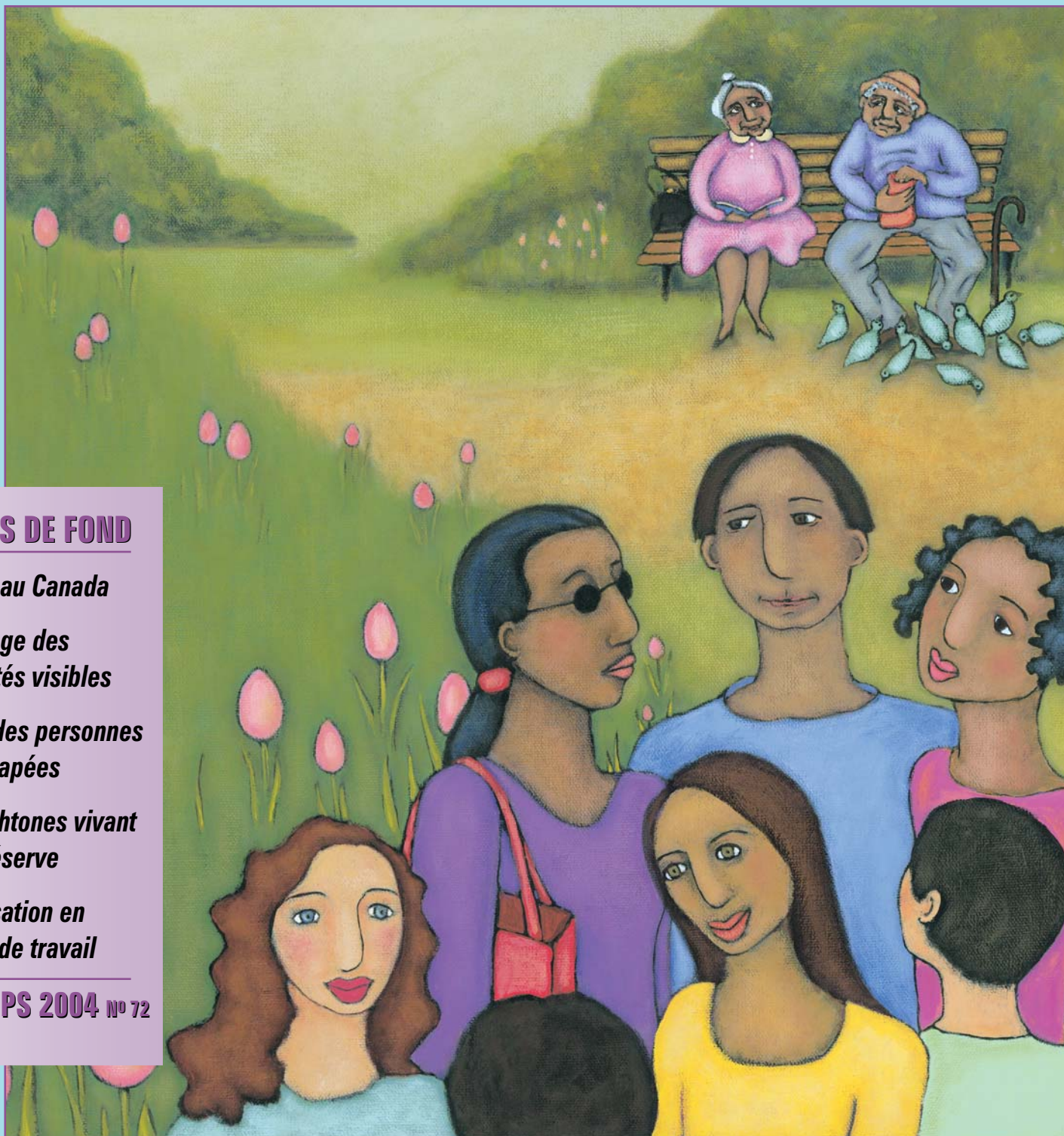


TENDANCES SOCIALES



CANADIENNES

NO 11-008
AU CATALOGUE



ARTICLES DE FOND

Les Noirs au Canada

*Le voisinage des
minorités visibles*

*Un profil des personnes
handicapées*

*Les Autochtones vivant
hors réserve*

*La féminisation en
milieu de travail*

PRINTEMPS 2004 NO 72
12 \$ AU CANADA



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



À votre service...

● Commentaires sur *Tendances sociales canadiennes*?

Nous vous invitons à nous faire part de vos impressions sur les articles et tout autre contenu de *Tendances sociales canadiennes*. Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou pour tous commentaires veuillez communiquer avec :

Rédactrice en chef,
Tendances sociales canadiennes,
7^e étage, immeuble Jean Talon,
Statistique Canada,
Ottawa (Ontario),
K1A 0T6

Télécopieur : (613) 951-0387
Courriel : cstsc@statcan.ca

● Renseignements sur les commandes/abonnements

La publication *Tendances sociales canadiennes* peut être commandée à l'aide d'une des méthodes suivantes :

- Téléphone (Canada et États-Unis)
1 800 267-6677
- Télécopieur (Canada et États-Unis)
1 877 287-4369
- Courriel
order@statcan.ca
- Poste
Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation,
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner veuillez consulter le site Web à <http://www.statcan.ca/francais/IPS/Data/11-008-XIF.htm>

● Vous désirez d'autres renseignements?

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants (Canada et États-Unis seulement). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Ligne ATS nationale (téléscripteur)	1 800 363-7629
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734

TSC

Rédacteurs

WARREN CLARK,
ANNA KEMENY,
ANNE MILAN

Assistant à la recherche

GILBERT MANSOUR

Gestionnaire de la production

CYNTHIA FORTURA

Coordonnatrice de la production

SHIRLEY LI

Marketing/Diffusion

ALEX SOLIS

Révisseur en chef de la version française

GINETTE LAVOIE

Direction artistique et impression

DIVISION DE LA DIFFUSION,
STATISTIQUE CANADA

Conception graphique

GRIFFE DESIGN INC.

Couverture

SHARON (LAFFERTY) FLETCHER

Comité de revue

M. BOYD, E. BOYKO, J. HAGEY, I. MACREDIE,
G. MONTIGNY, D. NORRIS, M.J. SHERIDAN, P. WHITE

Remerciements

M. ALLEN, M. BEAUDET, M.-C. BERGERON,
J. CÔTÉ, S. McDANIEL, G. MORI, J. RICHARDSON,
M.-P. ROBERT, L. SHIPLEY, N. VILLEMURE

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008-XPF au catalogue; also available in English, Catalogue no. 11-008-XPE) est publiée trimestriellement.

PRIX D'ABONNEMENT :

Version imprimée : 12 \$CAN pour un numéro
39 \$CAN pour un abonnement
d'un an
Étudiants : 30 % de rabais

(plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

Version électronique disponible sur Internet

(n° 11-008-XIF au catalogue) :
9 \$CAN pour un numéro
29 \$CAN pour un
abonnement d'un an
(plus les taxes en vigueur au Canada).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, CANADA.

Publication inscrite dans **Academic ASAP, Academic Search Elite, Canadian Periodical Index, Canadian Serials, Expanded Academic ASAP, PAIS International, Periodical Abstracts, Periodical Abstracts Research II, ProQuest 5000, Proquest Research Library** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701
(Version imprimée)

ISSN 1481-1642
(Version électronique)

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

ARTICLES DE FOND

Les Noirs au Canada : une longue tradition 2

par Anne Milan et Kelly Tran

Le visage ethnique des quartiers de Toronto, Montréal et Vancouver 9

par Feng Hou et Garnett Picot

Profil de l'incapacité en 2001 15

Le bien-être de la population autochtone vivant hors réserve 21

par Vivian O'Donnell et Heather Tait

La féminisation du marché du travail 27

par Melissa Cooke-Reynolds et Nancy Zukewich

Au fil de l'actualité 34

Indicateurs sociaux 35

Plan de leçon : « La féminisation du marché du travail » 36

Illustratrice de la page couverture

Sharon (Lafferty) Fletcher a étudié en éducation artistique et travaille maintenant à temps plein dans le domaine de la peinture. Elle se consacre avant tout à l'art figuratif se caractérisant par des traits gras et des couleurs prononcées. L'humour étant sa spécialité, cette artiste s'amuse à créer des œuvres qui font sourire les observateurs ou qui leur rappellent un personnage qu'ils connaissent. Sharon réside actuellement à Ottawa (Ontario) où elle expose ses œuvres d'art; on les trouve aussi sur Internet.

Les Noirs au Canada : une longue tradition

par Anne Milan et Kelly Tran

Le Canada compte un grand nombre de groupes minoritaires visibles¹ dont certains sont établis au pays depuis longtemps alors que d'autres ont immigré récemment. En 2001, les trois principaux groupes minoritaires visibles au pays étaient les Chinois, les Sud-Asiatiques et les Noirs. Il existe toutefois de grandes différences, tant à l'intérieur d'un même groupe minoritaire qu'entre les différents groupes, notamment au sein de la population noire, dont les origines

varient considérablement : certains sont nés dans les Caraïbes, d'autres en Afrique et d'autres encore sont établis au Canada depuis des générations.

L'expérience des Noirs nés au Canada diffère de celle des Noirs nés à l'étranger. Dans la présente analyse, on examine les types de peuplement, actuels et passés, des Noirs au Canada, ainsi que les lieux de naissance des immigrants noirs et plus particulièrement de ceux qui ont immigré au cours des années 1990.

On examine également leur expérience du marché du travail et certaines de leurs caractéristiques familiales.

L'arrivée au Canada des premiers Noirs remonte à 400 ans

C'est en 1605 qu'on a relevé la présence du premier Noir au Canada; celui-ci agissait en qualité d'interprète sous le règne du gouverneur de Monts, en Nouvelle-Écosse². De 1628 au début des années 1800, l'esclavage des Noirs a existé au pays, et plus particulièrement dans l'Est du Canada où s'étaient établis des Loyalistes qui avaient immigré des États-Unis, emmenant avec eux leurs esclaves. À la fin des années 1700, le Canada a également accueilli quelques loyalistes noirs à qui l'on avait promis des concessions de terres parce qu'ils avaient appuyé les Britanniques durant la Révolution américaine³.



1. Au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, « minorité visible » fait référence aux « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les « Noirs » sont un des groupes qui forment les minorités visibles en vertu du *Règlement sur l'équité en matière d'emploi*.

2. I. Saney, « Canada: The Black Nova Scotian odyssey: a chronology », *Race & Class*, vol. 40, n° 1, 1998, p. 78 à 91.

3. F. Henry, C. Tator, W. Mattis et T. Rees, *The Colour of Democracy: Racism in Canadian Society*, Scarborough (ON), Nelson Thomson, 1998.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Cette analyse est basée sur les données du Recensement de 2001, où les répondants devaient préciser le ou les groupes de population auxquels ils appartenaient. L'auto-déclaration se faisait en cochant la case correspondante sur le questionnaire. Les répondants pouvaient s'identifier à plusieurs groupes et donc, cocher plusieurs cases sur le questionnaire, mais la plupart n'en ont coché qu'une seule. À l'exception d'un petit nombre de répondants qui ont indiqué appartenir à la fois à des groupes de races blanche et noire, les réponses multiples ont été exclues de la présente analyse.

Ce type de question, qui a été utilisé pour identifier les minorités visibles, a été introduit pour la première fois au moment du Recensement de 1996. Avant cette date, les données sur les minorités visibles ont été établies à partir des réponses obtenues à la question sur l'origine ethnique et d'autres renseignements ethnoculturels, comme la langue, le lieu de naissance et la religion. En raison de ces différences entre les questions du Recensement ayant servi à identifier la population noire au fil des ans, il pourrait parfois être difficile d'établir des comparaisons entre les données des séries chronologiques.

Bon nombre de ces premiers arrivants noirs ont décidé de rester au pays et de s'établir en Nouvelle-Écosse et en Ontario et, plus tard, dans l'Ouest du Canada, à la suite de l'ouverture des frontières au milieu des années 1800.

Lors du Recensement de la population de 1901, 17 400 Noirs (ou « Nègres » comme on les appelait à l'époque des premiers recensements) vivaient au Canada; ils formaient alors 0,3 % de la population. Au début des années 1900, la croissance démographique des Noirs n'a pas suivi celle des autres minorités visibles, en particulier celle des Chinois. Le nombre de Noirs a en fait diminué de 21 400 en 1881, à 19 500 en 1931. Durant cette même période, le nombre de Chinois a décuplé, passant de 4 400 à 46 500⁴. À cette époque, la plupart des Noirs au Canada vivaient en Ontario ou dans les provinces Maritimes. Durant les décennies qui ont suivi, le nombre de Noirs au Canada a progressé lentement, pour atteindre 32 100 en 1961, soit 0,2 % de la population.

Au cours des années 1960, la réforme de la politique d'immigration a entraîné la suppression du traitement préférentiel des immigrants d'origine européenne, et ce, de manière à atteindre l'employabilité maximale dans une économie où la main-d'œuvre qualifiée était devenue une priorité⁵.

TSC Le nombre de Noirs a sensiblement augmenté au cours des dernières décennies

	Population noire	Noirs dans la population (%)
1871*	21 500	0,6
1881	21 400	0,5
1901	17 500	0,3
1911	16 900	0,2
1921	18 300	0,2
1931	19 500	0,2
1941	22 200	0,2
1951	18 000	0,1
1961	32 100	0,2
1971	34 400	0,2
1981	239 500	1,0
1991	504 300	1,9
2001	662 200	2,2

*Inclut l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Nota : 1996 est la première année où une question a été posée sur le groupe de population pour déterminer le nombre de membres appartenant aux minorités visibles. Avant 1996, les données sur les minorités visibles ont été calculées à partir des réponses à la question sur l'origine ethnique et d'autres renseignements ethnoculturels, comme la langue, le lieu de naissance et la religion.

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

4. Statistique Canada, *Recensement du Canada de 1931*, produit n° 98-1931 au catalogue, vol. 1, 1936.

5. J.G. Reitz, *Immigration and Canadian Nation-building in the Transition to a Knowledge Economy*. www.utoronto.ca/ethnicstudies/Reitz_june2002.pdf (site consulté le 11 mars 2003), 2002, p. 3 et 4; J.G. Reitz, « Immigrant success in the knowledge economy: Institutional change and the immigrant experience in Canada, 1970-1995 », *Journal of Social Issues*, vol. 57, n° 3, 2001, p. 579 à 613.

En 2001, les Noirs représentaient un peu plus de 1 % de la population des provinces du Canada Atlantique. Cependant, un grand nombre de Noirs qui vivent dans ces provinces y sont établis depuis plusieurs siècles, et la plupart appartiennent au moins à la troisième génération de Canadiens. Comme leurs homologues vivant ailleurs au Canada, les Noirs qui se sont établis à Halifax il y a plus de 200 ans s'étaient vu promettre des terres et de bonnes conditions de vie, mais un grand nombre se sont au contraire retrouvés sans ressources. Malgré ces difficultés, les Noirs ont établi des collectivités dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, dont une des plus célèbres, située dans un secteur d'Halifax, avait été nommée Africville¹. Cette collectivité au tissu social étroitement lié avait été créée par les familles noires désireuses de préserver leur culture et de résister aux mauvais traitements que leur infligeait la société en général.

Au fil des ans, plusieurs installations ont été mises en service dans la région, dont un abattoir, un hôpital pour le traitement des maladies infectieuses et une décharge publique. Cependant, au début des années 1960, les résidents de ce secteur étaient toujours privés de services d'aqueduc et d'égout, et bon nombre vivaient dans des logements insalubres, ce qui a amené les gens de l'extérieur à qualifier Africville de bidonville. On a donc

réinstallé les résidents de la municipalité dans des logements subventionnés. À la suite de cette décision, bien des Noirs, auparavant propriétaires, sont devenus locataires. Ce changement a provoqué chez eux la perte de leur sentiment d'appartenance et de leur vie de quartier. On a érigé dans un parc un monument qui commémore Africville — une vibrante communauté.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement la ville d'Halifax, compte une population importante de Noirs établis au Canada depuis des générations. En 2001, plus de 90 % des Noirs vivant à Halifax étaient nés au pays, ce pourcentage étant le plus élevé de toutes les régions métropolitaines de recensement. Par ailleurs, chez leurs homologues de 15 ans et plus, 8 sur 10 appartenaient au moins à la troisième génération, alors que la proportion était de 1 sur 10 pour les Noirs de l'ensemble du Canada. Près de 13 100 Noirs vivaient à Halifax en 2001, ceux-ci représentant près de 4 % de la population, soit la troisième proportion en importance après Toronto et Montréal.

1. D.H. Clairmont et D.W. Magill, *Africville: The Life and Death of a Canadian Black Community*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1999.

Les immigrants de la composante économique étaient désormais évalués selon un système de points. Les points qu'on leur accordait étaient basés sur des critères tels que les compétences professionnelles, le niveau de scolarité, la connaissance de l'anglais ou du français et l'âge. Cette réforme a entraîné une diversification des pays d'origine des immigrants, parmi lesquels figuraient un nombre croissant de Noirs en provenance des Caraïbes et d'Afrique. En 1991, 504 300 Noirs vivaient au Canada, soit environ 1,9 % de la population totale de l'époque.

Les Noirs forment le troisième groupe minoritaire visible en importance

En 2001, les Noirs formaient le troisième groupe minoritaire visible en importance au Canada, après les

Chinois et les Sud-Asiatiques. Lors du Recensement de 2001, on a dénombré 662 200 Noirs, ceux-ci représentant un peu plus de 2 % de la population totale du Canada et 17 % de la population minoritaire visible. En comparaison, les Noirs formaient alors 13 % de la population des États-Unis⁶. Entre 1991 et 2001, la population du Canada s'est accrue de 10 %, tandis que la population noire a augmenté de 31 % et que l'ensemble de la population des minorités visibles s'est accrue de 58 %. La croissance rapide de la population noire et des autres minorités visibles a contribué à l'évolution de la mosaïque culturelle du Canada.

Près de la moitié des Noirs sont nés au Canada

L'immigration est à l'origine de la croissance récente et rapide d'un

grand nombre de groupes minoritaires visibles. Toutefois, bon nombre de Noirs sont établis au Canada depuis longtemps. En 2001, par exemple, près de la moitié (45 %) des Noirs étaient natifs du Canada. Ils n'étaient devancés que par les Japonais (65 %) et dépassaient largement les Sud-Asiatiques (29 %) ainsi que les Chinois (25 %). De fait, cette année-là, seulement 1 Noir sur 5 vivait au Canada depuis moins de dix ans, comparativement à une proportion de plus de 1 sur 3 pour les Chinois et les Sud-Asiatiques.

6. J. McKinnon, « The Black population in the United States: March 2002 », *Current Population Reports*, avril 2003, U.S. Census Bureau. www.census.gov/prod/2003pubs/p20-541.pdf (site consulté le 30 octobre 2003).

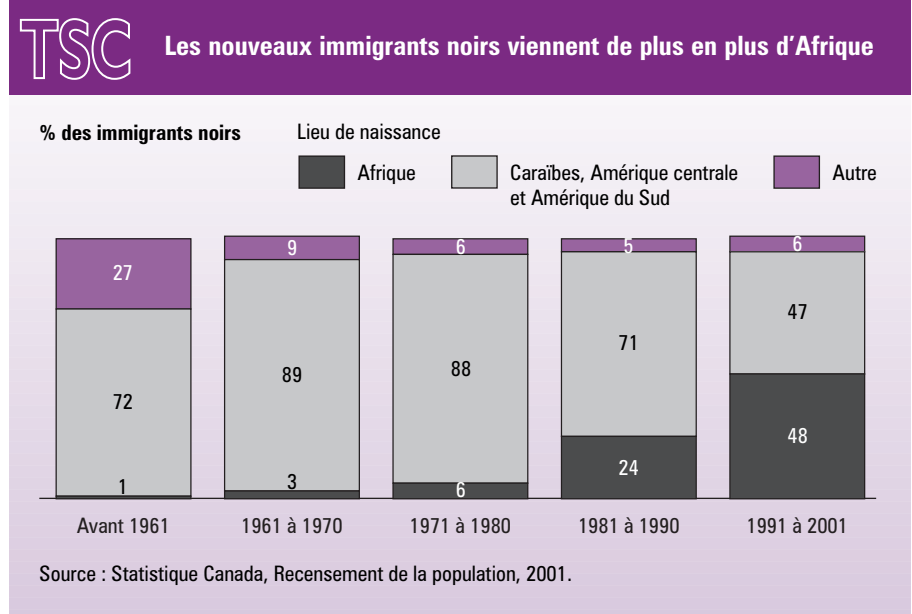
Chez les Noirs de 15 ans et plus, 19 % étaient de deuxième génération, c'est-à-dire qu'ils étaient nés au Canada et qu'au moins un de leurs parents était né à l'étranger. Seule la population japonaise affichait un pourcentage plus élevé (31 %), le pourcentage de la population noire étant par ailleurs légèrement supérieur à la moyenne nationale (16 %).

Les membres de la troisième génération et des générations précédentes sont ceux dont l'origine ancestrale au Canada remonte à plus longtemps. Il s'agit de personnes dont les parents sont nés au Canada. En 2001, 10% des Noirs étaient des Canadiens de troisième génération. Dans les régions où l'établissement des Noirs remonte à plus longtemps, comme en Nouvelle-Écosse, plus de 4 résidents noirs sur 5 (84 %) étaient au moins de la troisième génération.

Les immigrants noirs sont originaires de nombreux pays

En 2001, environ 48 % des Noirs ayant immigré au Canada durant les années 1990 étaient originaires d'Afrique, et une proportion presque identique (47 %) provenait des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Ce profil d'immigration diffère énormément de celui des Noirs qui ont immigré au cours des décennies précédentes. De fait, parmi les Noirs nés à l'étranger et ayant immigré au Canada avant 1961, seulement 1 % étaient natifs d'Afrique, contre 72 %, qui étaient originaires des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Bien que la collectivité noire née à l'étranger se compose de personnes originaires de différentes parties du monde, la plupart d'entre elles proviennent de pays des Caraïbes et d'Afrique. Selon le Recensement de 2001, le tiers des 4 400 Noirs arrivés au Canada avant 1961 étaient natifs de la Jamaïque, contre 15 % en provenance de la Barbade, 6 % du



Royaume-Uni, 6 % de Trinité-et-Tobago et 5 % des États-Unis.

Au cours des années 1960, 1970 et 1980, le nombre d'immigrants noirs au Canada a augmenté, mais ceux-ci provenaient principalement de la Jamaïque (30 % à 40 %), puis d'Haïti, qui est le deuxième pays d'origine de près de 20 % des Noirs qui ont immigré au pays durant les années 1970 et 1980. Durant cette période, la proportion d'immigrants noirs en provenance de la Barbade, du Royaume-Uni et des États-Unis a diminué.

Selon le Recensement de 2001, quelque 139 800 immigrants noirs qui vivaient au Canada étaient arrivés entre 1991 et 2001. Le cinquième d'entre eux (20 %) étaient originaires de la Jamaïque; 12 %, d'Haïti; 10 %, de la Somalie; 8 %, du Ghana; et 5 %, de l'Éthiopie.

La population noire est plus jeune que l'ensemble de la population

En 2001, la structure par âge de la population noire était beaucoup plus jeune que celle de l'ensemble de la population du Canada, les enfants de moins de 15 ans représentant près de 30 % de la population noire, comparativement à une proportion de 19 % pour l'ensemble de la population. De

plus, 17 % des Noirs avaient entre 15 et 24 ans, contre 13 % dans la population totale. Par contre, seulement 5 % des Noirs avaient 65 ans et plus, soit moins de la moitié de la proportion correspondante dans l'ensemble de la population du Canada (12 %). Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer ces tendances, mentionnons des taux de fécondité et de mortalité plus élevés chez les Noirs que dans l'ensemble de la population.

Les enfants noirs sont plus susceptibles de vivre dans des familles monoparentales

Selon le Recensement de 2001, beaucoup plus d'enfants noirs âgés de 0 à 14 ans vivaient dans une famille monoparentale, leur proportion étant de 46 % contre 18 % pour les autres enfants⁷. Les enfants noirs nés au Canada étaient par ailleurs proportionnellement plus nombreux (47 %) à vivre dans des familles monoparentales que ceux nés à l'étranger (40 %). Selon certains chercheurs, les difficultés économiques des Noirs ont

7. Les données sur les enfants de 0 à 14 ans excluent une faible proportion d'enfants vivant dans les territoires ou sur les réserves indiennes.

Certaines régions métropolitaines de recensement	Population noire (nombre)	% de Noirs dans l'ensemble de la population	% de Noirs nés au Canada	Changement au sein de la population noire (%) 1991 à 2001
Canada	662 200	2,2	45	31
Toronto	310 500	6,7	40	29
Montréal	139 300	4,1	41	37
Halifax	13 100	3,7	91	24
Ottawa-Gatineau	38 200	3,6	38	75
Windsor	8 100	2,7	60	87
Oshawa	7 200	2,4	52	34
Hamilton	12 800	2,0	48	30
Kitchener	7 300	1,8	46	29
London	7 600	1,8	52	43
Winnipeg	11 400	1,7	45	17
Edmonton	14 100	1,5	49	20
Calgary	13 700	1,4	45	34
Vancouver	18 400	0,9	48	20
Autres que RMR	41 000	0,4	72	14

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

eu une incidence sur leur situation familiale⁸. Les données du recensement indiquent également que les enfants noirs sont plus susceptibles que les autres enfants de vivre dans des ménages à faible revenu (44 % contre 19 %)⁹.

Des quelque 118 000 couples formés de Noirs en 2001, 57 % étaient composés de deux personnes noires et 43 % d'une personne noire et d'une personne d'une autre race (le plus souvent, un homme de race noire et une femme de race blanche). La durée de résidence au Canada d'un grand nombre de Noirs pourrait expliquer en

partie pourquoi ils affichent une des proportions d'unions mixtes (mariages ou unions libres) les plus élevées parmi les couples appartenant à une minorité visible.

Près de la moitié de la population noire du Canada vit à Toronto

En 2001, la presque totalité des Noirs (97 %) vivaient en régions urbaines et près de la moitié (47 %), soit environ 310 500, vivaient dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto, une des régions urbaines les plus diversifiées au monde sur les plans ethnique et culturel¹⁰. Les Noirs

représentent 7 % de la population totale de Toronto, le plus haut pourcentage de toutes les RMR. Ce pourcentage est même plus élevé dans certaines municipalités de Toronto, notamment à Brampton (10 %), Ajax (10 %) et Pickering (9 %).

À Toronto, 57 % des Noirs (soit 178 200) sont nés à l'étranger et, parmi eux, près des trois quarts (73 %) sont natifs des Caraïbes, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, principalement de la Jamaïque, de Trinité-et-Tobago et du Guyana. Depuis 1967, Toronto célèbre chaque année la présence de ses membres originaires des Caraïbes en présentant ses costumes, sa danse et sa musique pendant le festival Caribana, qui rend hommage à la culture des Caraïbes.

Montréal compte la deuxième population de Noirs en importance au pays (139 300), laquelle représente plus de 4 % de sa population, et même davantage dans certaines collectivités de Montréal. C'est le cas notamment à

8. A. Calliste, « Black families in Canada: Exploring the interconnections of race, class, and gender », dans M. Lynn (éd.), *Voices: Essays on Canadian Families*, Toronto, Nelson Canada, 1996.

9. Il s'agit des ménages vivant sous le seuil de faible revenu. Le seuil de faible revenu fait référence au niveau de revenu susceptible de créer des difficultés pour une famille qui doit consacrer une proportion plus importante de son revenu aux produits de première nécessité (alimentation, logement et vêtements) qu'une famille moyenne de taille similaire.

10. Statistique Canada, *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution*, produit n° 96F0030XIE2001008 au catalogue, 2003.

	Ensemble de la population				Noirs			
	Née au Canada		Née à l'étranger		Nés au Canada		Nés à l'étranger	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Plus haut niveau de scolarité atteint	%							
Sans diplôme d'études secondaires	27	20	26	19	30	17	24	18
Diplôme d'études secondaires	27	25	24	22	27	27	26	25
Formation professionnelle	14	14	13	10	13	12	15	14
Diplôme d'études collégiales	15	20	14	16	15	23	19	24
Diplôme universitaire	17	21	23	32	15	21	15	20
Situation sur le marché du travail								
Taux d'emploi normalisé selon l'âge	78	81	77	76	72	76	77	77
Taux de chômage normalisé selon l'âge	9,0	6,0	9,6	7,0	12,5	7,9	12,5	9,6
Année	1990	2000	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Revenu d'emploi	\$							
Moyen	34 100	37 200	34 900	34 800	29 200	29 700	30 100	28 700
Moyen normalisé selon l'âge	34 100	37 200	34 900	34 800	30 000	32 000	30 700	29 200

Nota : Inclut la population dans la force de l'âge actif (25 à 54 ans).

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

Montréal-Nord, où les Noirs forment 15 % de la population, ainsi qu'à LaSalle et à Pierrefonds, où leur proportion atteint 9 %. Tout comme à Toronto, la plupart des Noirs qui vivent à Montréal (55 %) sont nés à l'étranger, principalement dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale. En 2001, 78 % des 76 200 Noirs nés à l'étranger qui vivaient à Montréal étaient originaires d'Amérique centrale, la plupart provenant d'Haïti, un pays dont la langue officielle est le français; moins du cinquième (18 %) étaient originaires d'Afrique.

Les Noirs nés au Canada sont proportionnellement tout aussi nombreux que les autres personnes nées au Canada à faire des études universitaires

Les Noirs dans la force de l'âge actif (entre 25 et 54 ans) sont moins susceptibles d'avoir un diplôme universitaire, mais proportionnellement plus nombreux à posséder un diplôme

d'études collégiales que l'ensemble de la population. En 2001, l'ensemble des Noirs dans la force de l'âge actif, nés à l'étranger et au Canada, étaient proportionnellement tout aussi nombreux que l'ensemble des personnes de la même tranche d'âge nées au Canada à avoir un diplôme universitaire, la proportion s'établissant à environ 1 sur 5. Les Noirs nés à l'étranger étaient par contre proportionnellement beaucoup moins nombreux que les autres immigrants à avoir un diplôme universitaire, les proportions en 2001 s'établissant respectivement à 20 % pour les Noirs dans la force de l'âge actif nés à l'étranger, contre 32 % pour l'ensemble des immigrants du même âge. Les immigrants noirs arrivés récemment au pays ont toutefois tendance à être plus instruits et plus qualifiés que les Noirs nés au pays, les critères d'admission des immigrants étant de plus en plus axés sur les compétences professionnelles, car elles favorisent leur

autonomie économique, une fois au Canada.

Au cours de la dernière décennie, on a observé une amélioration des taux d'emploi des Noirs nés au Canada, tandis qu'ils sont demeurés inchangés chez les Noirs nés à l'étranger. En 2001, le taux d'emploi normalisé selon l'âge (76 %), pour les Noirs dans la force de l'âge actif nés au Canada, demeurait toutefois inférieur à la proportion enregistrée pour l'ensemble des personnes du même âge nées au Canada (81 %)¹¹. Par ailleurs, même si les Noirs de

11. Tous les taux d'emploi et de chômage sont normalisés selon l'âge. Les taux pour les Noirs de 25 à 54 ans nés au Canada sont normalisés selon la répartition par âge de l'ensemble des personnes nées au Canada et appartenant au même groupe d'âge, alors que les taux pour les Noirs nés à l'étranger sont normalisés en fonction de la répartition par âge de l'ensemble des personnes nées à l'étranger.

25 à 54 ans nés à l'étranger étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux que les autres immigrants à détenir un diplôme universitaire, le taux d'emploi est demeuré inchangé dans ces deux groupes en 1991 et 2001, s'établissant à environ 77 %.

Entre 1991 et 2001, le taux de chômage a fortement reculé, mais il est demeuré plus élevé dans la population noire que dans l'ensemble des adultes dans la force de l'âge actif. En 1991, le taux de chômage normalisé selon l'âge pour l'ensemble des Noirs dans la force de l'âge actif (nés au Canada ou à l'étranger) s'établissait à 12,5 %. Au cours des années qui ont suivi, le taux de chômage a régressé davantage pour les Noirs nés au Canada que pour les Noirs originaires de l'étranger, comme ce fut le cas pour les autres groupes minoritaires visibles. En 2001, le taux de chômage avait diminué à 7,9 % chez les Noirs nés au Canada, contre 9,6 % chez les Noirs nés à l'étranger.

D'autre part, bien que les Noirs de 25 à 54 ans nés au Canada étaient proportionnellement tout aussi nombreux à avoir fait des études universitaires que l'ensemble des personnes nées au Canada appartenant au même groupe d'âge. Par ailleurs, le revenu moyen d'emploi des Noirs nés au Canada en 2000 était nettement inférieur à celui de l'ensemble des personnes nées au pays (29 700 \$ contre 37 200 \$). Cet écart entre les gains pourrait être attribuable à la répartition par âge plus jeune de la population noire, les jeunes gagnant moins, en général. De fait, après normalisation selon l'âge, le revenu moyen d'emploi des Noirs de 25 à 54 ans nés au Canada passe à 32 000 \$, ce qui contribue à réduire l'écart¹². Entre 1990

12. Le revenu d'emploi moyen des Noirs de 25 à 54 ans nés au Canada est normalisé selon l'âge, en fonction de la répartition par âge de l'ensemble de la population du même groupe d'âge née au Canada.

et 2000, le revenu d'emploi moyen normalisé selon l'âge des Noirs de 25 à 54 ans nés au Canada a augmenté de 7 %, comparativement à une hausse de 9 % pour l'ensemble des personnes nées au pays et appartenant au même groupe d'âge.

Bien que les diplômés universitaires soient proportionnellement moins nombreux parmi les Noirs nés à l'étranger que parmi l'ensemble des personnes de 25 à 54 ans nées à l'étranger, l'écart salarial entre ces deux groupes était moindre entre 1990 et 2000 que dans le cas des Noirs nés au pays. Les Noirs de 25 à 54 ans nés à l'étranger gagnaient moins que l'ensemble des personnes du même groupe d'âge nées à l'étranger (28 700 \$ contre 34 800 \$), leur revenu moyen augmentant à 29 200 \$ après normalisation selon l'âge. Les deux groupes nés à l'étranger ont également subi une baisse salariale entre 1990 et 2000, le revenu d'emploi normalisé selon l'âge moyen des Noirs nés à l'étranger ayant diminué de 5 %, comparative-ment à une baisse de moins de 1 % pour l'ensemble des Canadiens de 25 à 54 ans nés à l'étranger.

Le taux et le revenu d'emploi moins élevés chez les Noirs, de même que leurs taux de chômage supérieurs, pourraient être dus à la discrimination ou à un traitement inéquitable. Selon l'Enquête sur la diversité ethnique, les Noirs sont plus enclins à croire qu'ils ont été l'objet de discrimination ou d'un traitement inéquitable en raison de leur ethnicité, de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion. Près du tiers (32 %) des Noirs de 15 ans et plus ont déclaré avoir vécu de telles expériences, parfois ou souvent au cours des cinq années précédentes, comparative-ment à 20 % pour l'ensemble des minorités visibles et à 5 % pour les personnes ne faisant pas partie d'une minorité visible; 17 % des Noirs ont déclaré avoir rarement vécu de telles expériences, contre 15 % pour

l'ensemble des minorités visibles et 5 % pour les personnes ne faisant pas partie d'une minorité visible.

Résumé

L'expérience des Noirs au Canada diffère, tant en raison de leurs origines que de leurs expériences vécues au Canada. Certains sont établis au pays depuis des siècles, alors que d'autres ont immigré au cours des dernières décennies et ne font que commencer à s'enraciner. À bien des égards, les Noirs ont toutefois contribué à façonner la mosaïque culturelle locale et nationale.

La population noire croît plus rapidement que l'ensemble de la population du Canada et elle est concentrée dans les plus grandes villes du Canada, notamment à Toronto. Les Noirs sont plus jeunes et leurs enfants sont plus susceptibles de vivre au sein de familles monoparentales et de ménages à faible revenu. Les Noirs nés au pays sont proportionnellement tout aussi nombreux que l'ensemble des personnes de 25 à 54 ans nées au Canada à avoir fait des études universitaires, mais la proportion de diplômés universitaires est beaucoup moins élevée chez les Noirs nés à l'étranger que chez les autres personnes nées à l'étranger. Enfin, les Noirs, et plus particulièrement ceux nés au Canada, sont proportionnellement un peu moins nombreux à être occupés que l'ensemble des personnes de 25 à 54 ans. De plus, dans l'ensemble de ce groupe d'âge, leur revenu d'emploi est moindre, alors que le taux de chômage est supérieur.



Anne Milan est analyste pour *Tendances sociales canadiennes* et **Kelly Tran** est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

Le visage ethnique des quartiers de Toronto, Montréal et Vancouver

par Feng Hou et Garnett Picot

Dans les grandes villes canadiennes, les quartiers ethniques, qui se caractérisent par une présence importante d'un groupe minoritaire visible, témoignent de l'adaptation sociale des immigrants arrivés par vagues successive au Canada. Cependant, des quartiers jadis en plein essor, occupés par certains des premiers groupes d'immigrants, que l'on pense à la « Petite Italie » ou au « Quartier grec », se sont peu à peu étalés ou ont cessé de croître en raison de la baisse de l'immigration en provenance de ces pays.

Contrairement aux immigrants du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, ceux qui sont arrivés au pays durant la deuxième moitié du XX^e siècle se sont, pour la plupart, établis dans quelques grandes régions métropolitaines. Bon nombre de ces nouveaux immigrants appartiennent à des groupes minoritaires visibles¹. En 2001, près des trois quarts (73 %) des quatre millions d'habitants du pays appartenant à une minorité visible résidaient dans une des plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, soit Toronto, Montréal et Vancouver². Selon les données du Recensement de 2001, le tiers environ (34 %) des membres de minorités visibles sont arrivés au Canada durant les années 1990, un

autre tiers (33 %) ont immigré avant 1991 et le dernier tiers (30 %) sont nés au pays³. En 2001, les trois principaux groupes minoritaires visibles, par ordre décroissant de la taille de leur population, étaient les Asiatiques du Sud, les Chinois et les Noirs à Toronto; les Noirs, les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest et les Asiatiques du Sud à Montréal; ainsi que les Chinois, les Asiatiques du Sud et les Philippins à Vancouver.

Dans le présent article, nous examinons, au moyen des données des recensements de 1981 à 2001, l'expansion des quartiers où s'établissent les minorités visibles dans les trois plus grandes RMR du Canada. De plus, nous étudions les questions suivantes : comment ces quartiers se sont-ils formés? Sont-ils le résultat de l'exode de

résidents qui n'appartiennent pas à une minorité visible face à l'arrivée massive de membres d'une minorité visible?

Divers facteurs sont à l'origine de la formation de quartiers où s'établissent des minorités visibles

De nombreux facteurs contribuent à la formation de quartiers où s'établissent des minorités visibles dans les plus grandes villes du Canada. À travers l'histoire, l'immigration internationale a généralement servi de fondement démographique à l'émergence des quartiers ethniques. La parenté et les liens communautaires peuvent inciter les nouveaux arrivants de même origine à se regrouper⁴. On peut alors assister à la formation rapide de quartiers de minorités visibles lorsque

1. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, une minorité visible fait référence aux « personnes autres que les Autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les Chinois, les Asiatiques du Sud et les Noirs figurent parmi les groupes désignés comme minorités visibles en vertu du *Règlement sur l'équité en matière d'emploi*.
2. Statistique Canada, *Portrait ethnoculturel du Canada : une mosaïque en évolution, Recensement de 2001 (Série « analyses »)*, produit n° 96F0030XIF2001008 au catalogue, 2003.
3. En 2001, un autre 3 % des membres de minorités visibles étaient des résidents non permanents.
4. L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, menée en 2000 et en 2001, a révélé que la présence de membres de la famille et d'amis constituait un attrait important pour les nouveaux arrivants. De fait, 41 % d'entre eux ont choisi de s'établir là où vivait déjà un membre de leur famille et 18 % ont fait leur choix en fonction du lieu de résidence de leurs amis. Statistique Canada, *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : le processus, le progrès et les perspectives*, produit n° 89-611-XIF au catalogue, 2003.

Dans le présent article, nous utilisons les données tirées des recensements de 1981 à 2001. Les secteurs de recensements sont de petites régions géographiques comptant habituellement quelques milliers d'habitants. En 2001, la population médiane des secteurs de recensement s'établissait entre 4 000 et 5 000 habitants. Aux fins du présent article, le secteur de recensement est l'unité de base du quartier. Un secteur de recensement devient un quartier de minorité visible lorsque plus de 30 % de sa population est composée de membres d'un groupe minoritaire visible.

L'indice d'isolement mesure le degré d'exposition des membres d'un groupe minoritaire aux membres du même groupe, dans leur quartier¹. Cet indice, qui varie de 0 à 100, indique la probabilité qu'un membre d'un groupe rencontre uniquement d'autres membres du même groupe. Dans le présent article, les groupes font référence à des minorités visibles précises. Par exemple, un indice d'isolement de 13 pour les Noirs de Toronto signifie que la probabilité est de 13 % que les Noirs ne rencontrent que d'autres Noirs de leur quartier.

De plus, l'indice d'isolement varie en fonction de la ségrégation résidentielle du groupe, c'est-à-dire de la concentration plus ou moins forte de celui-ci dans un quartier en particulier, ainsi que de la proportion que représente ce groupe par rapport à la population de la RMR. On peut déterminer dans quelle mesure la variation de cette proportion, entre deux périodes données, influe sur l'indice d'isolement, en maintenant constante la distribution initiale du groupe.

Modifications dans la composition des quartiers de minorités visibles

Entre 1981 et 2001, la population de certains quartiers a fortement augmenté. Lorsqu'un secteur de recensement affiche une croissance importante, il est divisé en deux ou plusieurs secteurs au moment du recensement. Il y a aussi une formation de nouveaux secteurs lorsqu'on observe un étalement des limites de la RMR. Pour étudier les changements survenus dans les quartiers durant cette

période de 20 ans, les secteurs de recensement ont été jumelés longitudinalement à partir des tableaux de conversion publiés. Les nouveaux secteurs créés à la suite de l'expansion d'une RMR ont été exclus de l'analyse longitudinale sur les quartiers de minorités visibles.

La composition de la population dans les secteurs de recensement a été établie entre 1981 et 2001, à partir de secteurs de recensement jumelés longitudinalement. Chaque secteur a été classé en fonction des facteurs ayant contribué à l'évolution de sa composition, dans l'une des quatre catégories suivantes : la concentration relative, le remplacement rapide, la transition graduelle, stable ou en déclin. Dans la première catégorie, soit la « concentration relative », il y a augmentation à la fois du nombre de personnes appartenant ou non à une minorité visible dans un quartier, mais les premiers augmentent plus rapidement. Pour les catégories « remplacement rapide » et « transition graduelle », la population n'appartenant pas à une minorité visible diminue alors que celle du groupe minoritaire augmente. Ces deux catégories ne diffèrent que par le rythme du déclin de la population n'appartenant pas à une minorité, la diminution étant plus rapide dans le cas du « remplacement rapide » que dans celui de la « transition graduelle »². Enfin, un quartier minoritaire est dit « stable ou en déclin » si la proportion représentée par le groupe minoritaire n'a pas augmenté entre 1981 et 2001.

1. D.S. Massey et N.A. Denton, *American Apartheid: Segregation and the Making of the Underclass*, Cambridge, Harvard University Press, 1993.
2. Dans les quartiers de minorités visibles formés selon le mode de remplacement rapide, la population n'appartenant pas à une minorité visible diminue plus rapidement que la baisse médiane calculée pour l'ensemble des secteurs affichant une diminution de sa population n'appartenant pas à une minorité. La baisse médiane entre 1981 et 2001 était de 24 % à Toronto, 20 % à Montréal et 21 % à Vancouver.

Mode de composition des quartiers de minorités visibles

Mode de composition	Nombre de secteurs de recensement jumelés longitudinalement, qualifiés de quartiers de minorités visibles en 2001
Total	142
Concentration relative	12
Transition graduelle	15
Remplacement rapide	111
Stable ou en déclin	4

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

les immigrants d'un groupe minoritaire particulier s'établissent exclusivement dans des quartiers déjà habités par des membres de la même minorité.

C'est dans les quartiers offrant de nouveaux ensembles résidentiels et des logements de type propriétaire-occupant que la concentration d'une minorité visible est la plus probable. L'accession à la propriété peut en effet être une contrainte importante sur les membres d'un groupe minoritaire visible qui arrivent en grand nombre, et leurs besoins ne pourront être satisfaits que là où il y a abondance d'habitations. Les différences entre les divers groupes quant aux types de logements recherchés, de même que la concentration spatiale de l'offre de logements au cours d'une période donnée, peuvent aussi avoir une incidence sur la formation des quartiers de minorités visibles.

Il arrive cependant que les choix des nouveaux immigrants se limitent aux quartiers pauvres offrant des logements abordables, car souvent, ces immigrants arrivent au bas de l'échelle socio-économique dans leur société d'accueil. De plus, bon nombre de quartiers ont un cycle de vie dicté par le vieillissement du quartier et la fluctuation de la valeur relative de ses habitations. Le profil de la population d'un quartier évolue également du fait que les familles qui le composent se trouvent souvent à un stade de vie comparable (naissance des enfants, entrée des enfants à l'école, enfants quittant la maison, retraite). Donc, lorsque les logements du quartier ne répondent plus aux besoins correspondant au stade des cycles de vie de ses résidents, ceux-ci peuvent décider de déménager, après quoi, ils seront remplacés par de nouveaux groupes d'immigrants.

Le fait que la ségrégation résidentielle persiste peut aussi être imputable à la « distance sociale »⁵. Ainsi, le choix d'un quartier peut être dicté par la préférence du groupe, qu'il s'agisse du groupe minoritaire dont les membres

choisissent de s'établir à proximité les uns des autres ou du groupe dominant qui souhaite s'éloigner dans le cadre d'une stratégie d'évitement, une approche qui a tendance à perpétuer la ségrégation résidentielle⁶. Le racisme et la discrimination sont d'autres facteurs susceptibles d'avoir cette influence.

Le nombre de quartiers où habitent des minorités visibles est en hausse

Dans le présent article, un quartier de minorité visible fait référence à un quartier dont au moins 30 % de sa population est issue d'un groupe minoritaire visible en particulier. Entre 1981 et 2001, le nombre de ces quartiers s'est accru sensiblement dans les trois plus grandes RMR du Canada, passant de 6 RMR en 1981, à 77 RMR en 1991 et à 254 RMR en 2001⁷. Les quartiers chinois, pour la plupart situés à Vancouver et Toronto, forment plus de 60 % des quartiers de minorités visibles (157 sur 254), tandis que le tiers environ (83) sont occupés par des Asiatiques du Sud établis principalement à Toronto et Vancouver. Par contre, les villes canadiennes comptent relativement peu de quartiers occupés par les Noirs, leur nombre ne s'élevant qu'à 13 en 2001. Cette situation pourrait s'expliquer du fait que les Noirs du Canada forment une population diversifiée qui groupe des personnes établies au Canada depuis plusieurs générations et des immigrants issus de diverses régions, en particulier des Caraïbes et d'Afrique. Notons que Toronto et Vancouver comptent beaucoup plus de quartiers de minorités visibles (soit 135 et 111 respectivement en 2001) que Montréal (8).

À Toronto, la plupart des quartiers chinois sont situés à Scarborough, Markham et Richmond Hill, et moins de 10 % d'entre eux se trouvent dans les anciens quartiers chinois situés à l'est et à l'ouest du cœur du centre-ville. Quant aux quartiers sud-asiatiques, ils sont dispersés dans East York, North York,

Scarborough, Mississauga et Brampton, alors que la population de Noirs est concentrée à Etobicoke et North York. À Montréal, les quelques quartiers de minorités visibles sont disséminés autour du centre-ville. Enfin, à Vancouver, les quartiers chinois se trouvent principalement dans la ville de Vancouver et dans certaines sections de Richmond et Burnaby, alors que la plupart des quartiers sud-asiatiques sont situés à Surrey.

Les minorités visibles sont de plus en plus présentes dans la plupart des quartiers

Non seulement le nombre de quartiers de minorités visibles a-t-il augmenté, mais ces minorités sont également de plus en plus présentes dans d'autres quartiers. L'indice d'isolement est une des mesures servant à évaluer la présence moyenne d'un groupe dans les différents quartiers d'une RMR. Cet indice traduit la probabilité qu'un membre d'un groupe minoritaire visible rencontre uniquement d'autres membres du même groupe dans un quartier donné.

5. D.S. Massey, « Social class and ethnic segregation: A reconsideration of methods and conclusions », *American Sociological Review*, vol. 46, n° 5, 1981, p. 641 à 650; L. Driedger, *The Ethnic Factor: Identity in Diversity*, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1989.

6. T. Schelling, « Dynamic models of segregation », *Journal of Mathematical Sociology*, vol. 1, 1971, p. 143 à 186; W. Clark, « Residential segregation in American cities: Common ground and differences in interpretation », *Population Research and Policy Review*, vol. 8, 1989, p. 193 à 197.

7. On observe peu de chevauchement dans les quartiers occupés par différents groupes minoritaires. En effet, seulement 3 des 135 quartiers de minorités visibles de Toronto étaient composés de Chinois et d'Asiatiques du Sud où chaque groupe représentait au moins 30 % de la population du quartier. De même, un seul quartier comptait à la fois des Asiatiques du Sud et des Noirs dans une proportion d'au moins 30 %.

		Groupe minoritaire visible en % de la population totale	Indice d'isolement
Toronto			
Asiatiques du Sud	1981	2,7	6
	1991	6,0	12
	2001	10,6	20
Chinois	1981	3,1	10
	1991	6,4	17
	2001	9,2	26
Noirs	1981	4,1	8
	1991	6,2	11
	2001	6,9	13
Montréal			
Noirs	1981	1,8	5
	1991	3,2	8
	2001	4,2	10
Arabes, Asiatiques de l'Ouest	1981	1,2	6
	1991	3,0	11
	2001	2,4	7
Asiatiques du Sud	1981	0,6	3
	1991	1,0	4
	2001	1,7	12
Vancouver			
Chinois	1981	6,8	18
	1991	10,9	24
	2001	17,4	33
Asiatiques du Sud	1981	3,0	7
	1991	5,4	14
	2001	8,4	25
Philippins	1981	0,9	2
	1991	1,6	3
	2001	2,9	5
Source : Statistique Canada, recensements de la population.			

L'indice d'isolement des Chinois à Toronto et à Vancouver, ainsi que celui des Asiatiques du Sud dans les trois RMR, a augmenté considérablement en raison de l'arrivée de nouveaux immigrants appartenant au même groupe minoritaire visible et de l'accroissement naturel de la population

déjà établie au Canada. En 2001, l'indice d'isolement des Chinois de Toronto était de 26 %; en 1981, cette proportion était de 10 %. À Vancouver, l'indice d'isolement des Chinois est passé de 18 % en 1981 à 33 % en 2001. Pour ce qui est des Asiatiques du Sud, en 2001, cet indice était de 25 % à

Vancouver, de 20 % à Toronto et de 12 % à Montréal. Les indices d'isolement ont également progressé pour d'autres minorités visibles, mais ils demeurent bien inférieurs à ceux des Asiatiques du Sud et des Chinois.

L'indice d'isolement varie en fonction de la ségrégation résidentielle du groupe et de la proportion qu'il représente par rapport à l'ensemble de la population de la RMR. Dans presque tous les cas où on a observé une augmentation de l'indice d'isolement, cette hausse résulte principalement de l'augmentation de la proportion représentée par ce groupe par rapport à la population de la ville, plutôt que d'une plus grande concentration du groupe dans un quartier en particulier. En 2001, par exemple, les groupes minoritaires visibles représentaient une proportion beaucoup plus importante de la population des villes de Toronto, Montréal et Vancouver qu'en 1981⁸. Cette hausse a été particulièrement marquée chez les Asiatiques du Sud, dont la proportion a presque triplé à Montréal et Vancouver et quadruplé à Toronto.

Pour ce qui est des Chinois de Vancouver, la hausse de l'indice d'isolement s'explique en totalité par la hausse de leur proportion par rapport à l'ensemble de la population. Chez les Asiatiques du Sud et les Noirs de Toronto, les Noirs de Montréal et les Philippins de Vancouver, plus de 70 % de la hausse résulte elle aussi d'une augmentation de la proportion qu'ils représentent. Chez les Asiatiques du Sud habitant à Vancouver et Montréal, cette hausse était principalement attribuable à une plus grande ségrégation résidentielle.

8. Font exception les Arabes et les habitants de l'Asie occidentale qui représentaient en 1991 une proportion plus importante de la population de la RMR qu'en 2001. Ce résultat est fort probablement attribuable à une modification de la définition de ce groupe.

Dans les quartiers minoritaires, les minorités visibles remplacent certains résidents qui n'appartiennent pas à une minorité visible

La plupart des quartiers de minorités visibles nouvellement formés passent par une phase de transition au cours de laquelle la population du groupe minoritaire visible augmente, tandis que la population n'appartenant pas à une minorité visible diminue. Lorsque le taux de décroissance de la population de personnes n'appartenant pas à une minorité visible d'un quartier est supérieur à la baisse médiane pour l'ensemble des quartiers affichant pareille diminution, cette transition est dite de « remplacement rapide », car le groupe minoritaire visible remplace une partie des résidents qui n'appartiennent pas à une minorité visible.

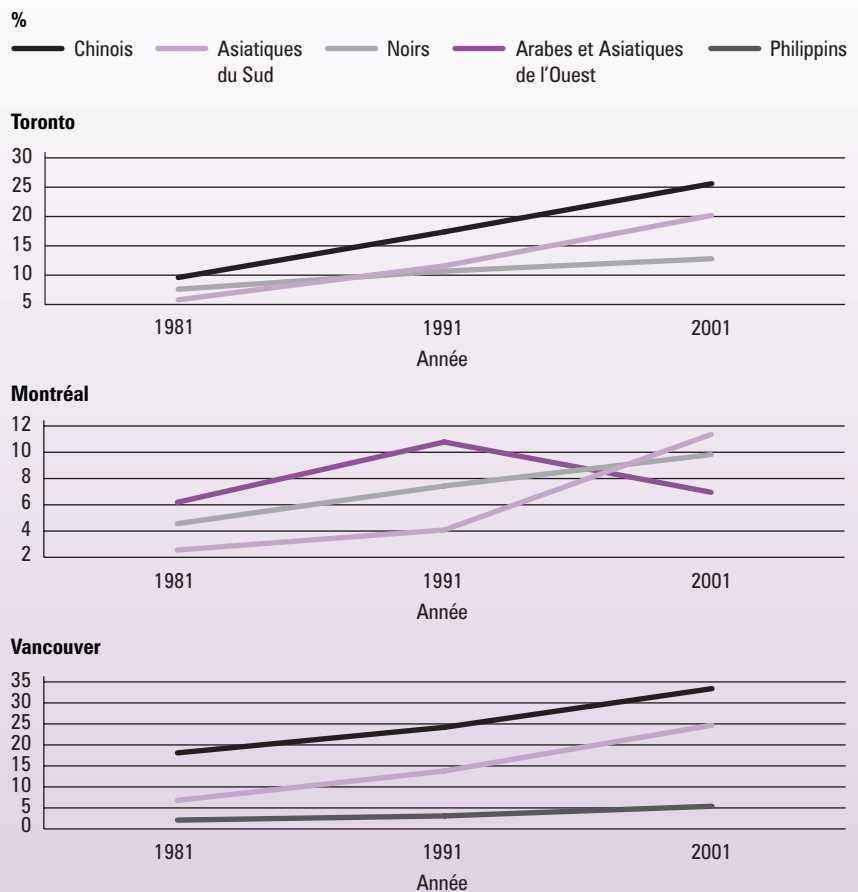
À Toronto, 23 quartiers sud-asiatiques nouvellement formés sur 26, de même que 24 des 32 quartiers chinois nouvellement formés et 5 des 6 quartiers noirs ont été créés par remplacement rapide en raison de l'exode d'un grand nombre de résidents qui n'appartiennent pas à une minorité visible et de l'arrivée de membres d'un groupe minoritaire. À Montréal, les trois quartiers noirs et trois des quartiers sud-asiatiques ont aussi été formés selon le mode remplacement rapide, phénomène qui est également à l'origine de la création de 48 des 55 quartiers chinois nouvellement formés et de 5 des 12 quartiers sud-asiatiques de Vancouver⁹.

La présence des minorités visibles a non seulement augmenté dans les quartiers de minorités visibles, mais aussi dans ceux où la concentration des groupes minoritaires est plus faible. Même parmi les Chinois, qui affichent

9. Les nombres de quartiers de minorités visibles mentionnés dans ce paragraphe font référence aux secteurs de recensement jumelés longitudinalement, dont plus de 30 % de la population appartient à un groupe minoritaire visible.



L'indice d'isolement est en hausse chez les groupes minoritaires visibles les plus nombreux



Nota : L'année 1996 est la première fois où l'on a posé une question sur le groupe de population pour calculer le nombre de membres appartenant à des minorités visibles. Avant 1996, les données sur les minorités visibles ont été calculées à partir des réponses à la question sur l'origine ethnique et d'autres données ethnoculturelles, comme la langue, le lieu de naissance et la religion. Ces changements ont surtout modifié les effectifs dans le groupe Arabes et les Asiatiques de l'Ouest.

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

pourtant le plus haut taux de concentration des groupes sélectionnés à Vancouver et à Toronto, environ la moitié de cette population seulement vit dans des quartiers chinois (soit des quartiers dont plus de 30 % de la population est chinoise). Par ailleurs, moins de 5 % des Noirs de Toronto et de Montréal vivent dans des quartiers noirs, sans doute à cause du caractère diversifié de cette population.

Comme les quartiers de minorités visibles augmentent, les résultats de l'analyse portent à croire que le remplacement rapide ne survient que dans

la phase initiale de transition et qu'il est peu probable qu'il entraîne un renouvellement complet des groupes de population. Cela semble indiquer que la cohabitation de membres de différents groupes est un aspect important des collectivités, et ce, même dans les quartiers où s'établissent les minorités visibles.

Le taux de chômage est plus élevé dans les quartiers de minorités visibles

Les quartiers de minorités visibles sont plus susceptibles d'afficher des taux élevés de chômage et de faible revenu

que les autres quartiers¹⁰, ces taux augmentant par ailleurs parallèlement à la présence de plus en plus évidente du groupe minoritaire. À Toronto, par exemple, même si la proportion de diplômés universitaires est similaire dans tous les quartiers affichant une présence chinoise¹¹, le taux de chômage¹² passe de 5,7 % dans les quartiers où la présence des Chinois est faible (moins de 10 %) à 7,1 % dans les quartiers où les Chinois forment au moins 50 % de la population, le taux de faible revenu augmentant de 17 % à 23 %.

Les tendances des taux de chômage et de faible revenu sont similaires dans les communautés chinoises de Vancouver et les communautés sud-asiatiques des trois RMR. En 2001, les quartiers noirs de Montréal enregistraient des taux de chômage et de faible revenu particulièrement élevés, ainsi qu'une forte proportion de familles monoparentales; de fait, les trois quartiers à « forte » présence noire (plus de 30 % de Noirs) affichaient un taux de chômage moyen de 21,7 % et un taux de faible revenu de 54 %, et la proportion de familles monoparentales y atteignait 41 %. Or, un nombre croissant d'ouvrages publiés aux États-Unis et en Europe font ressortir les conséquences

négatives sur la mobilité socio-économique, l'état de santé et l'activité criminelle, qui sont associées au fait de vivre dans un quartier défavorisé¹³.

Certes, bien des facteurs peuvent expliquer les mauvais résultats économiques dans les quartiers de minorités visibles. Au cours des années 1980 et 1990, on a observé une baisse des résultats économiques des vagues successives d'immigrants au Canada¹⁴ et leur taux de faible revenu a augmenté¹⁵. De plus, les nouveaux immigrants ont tendance à se regrouper dans des collectivités minoritaires. Or, leurs résultats économiques sont inférieurs et cela a une incidence sur l'ensemble de la situation économique du quartier dans lequel ils vivent.

Résumé

L'immigration massive de minorités visibles a eu pour effet de diversifier la mosaïque ethnique dans les villes du Canada et de la rendre plus visible. Entre 1981 et 2001, les quartiers habités par les minorités visibles dans les grandes régions métropolitaines du Canada ont rapidement pris de l'expansion, ces quartiers étant pour la plupart formés de Chinois et d'Asiatiques du Sud établis à Toronto et Vancouver. Cette émergence rapide de quartiers de

minorités visibles dans les trois plus grandes RMR du Canada est davantage liée au fait que la proportion de ces groupes a augmenté par rapport à l'ensemble de la population des villes qu'à une plus forte concentration du groupe à l'intérieur d'un quartier donné. La formation de la plupart des quartiers de minorités visibles résulte de l'augmentation du nombre de membres appartenant à un groupe minoritaire visible et à une diminution correspondante des membres n'appartenant pas à une minorité visible.

Les quartiers ethniques peuvent avoir une incidence sur les interactions socioéconomiques, et ce, tant au sein du groupe minoritaire qu'entre ce groupe et le reste de la société. La concentration résidentielle contribue au maintien de l'identité ethnique ainsi que des établissements d'enseignement, des institutions religieuses et des organismes sociaux qui sont essentiels à l'interaction sociale du groupe. Cependant, cette même concentration résidentielle des groupes minoritaires peut aussi donner lieu à un isolement social et faire en sorte que ces groupes soient moins enclins à apprendre la langue de leur pays d'accueil ou à acquérir une expérience de travail et des années de scolarité. Enfin, bien que la situation économique des quartiers à forte concentration de minorités visibles ait tendance à être peu favorable, et ce, en raison des taux élevés de chômage et de faible revenu, cette situation peut être due au fait que le tiers environ des membres des minorités visibles sont de nouveaux immigrants.

10. F. Hou et G. Picot, *Enclaves de minorités visibles dans les quartiers et résultats sur le marché du travail des immigrants*, Direction des études analytiques, série des documents de recherche n° 204, produit n° 11F0019MIF au catalogue, 2003.

11. Les quartiers affichant une présence chinoise font référence aux secteurs de recensement où au moins une personne s'est identifiée comme chinoise.

12. Il s'agit là du taux de chômage de mai 2001.

13. D.S. Massey et N.A. Denton, *American Apartheid: Segregation and the Making of the Underclass*, Cambridge, Harvard University Press, 1993; K.E. Pickett et M. Pearl, « Multi-level analyses of neighbourhood socioeconomic context and health outcomes: A critical review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 55, n° 2, 2000, p. 111 à 122.

14. J. Reitz, « Immigrant success in the knowledge economy: institutional changes and the immigrant experience in Canada, 1970-1995 », *Journal of Social Issues*, vol. 57, 2001, p. 579 à 613; M. Frenette et R. Morissette, *Convergeront-ils un jour? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies*, Direction des études analytiques, série des documents de recherche n° 215, produit n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, 2003.

15. G. Picot et F. Hou, *Rising Low-income among Recent Immigrants in Canada*. Document présenté au Canadian Employment Research Forum Conference et à la conférence annuelle de l'Association canadienne d'économique, du 30 mai au 2 juin 2002, Calgary, 2002.



Feng Hou est analyste principal à la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail et **Garnett Picot** est directeur général de la Direction de l'analyse socioéconomique et commerciale de Statistique Canada.

Profil de l'incapacité en 2001

Le présent article est une adaptation de plusieurs rapports qui ont été publiés précédemment par Statistique Canada. Les données ont été tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001, dont : *Profil de l'incapacité au Canada en 2001*, produit n° 89-577 au catalogue; *Les mesures de soutien à l'incapacité au Canada, 2001*, produit n° 89-580 au catalogue; *Les enfants handicapés et leurs familles*, produit n° 89-585 au catalogue et *Éducation, emploi et revenu des adultes handicapés et non handicapés*, produit n° 89-587 au catalogue. Ces articles ont été rédigés par Behnaz Behnia, Lucie Cossette et Renée Langlois de Statistique Canada, et Édith Duclos de Développement des ressources humaines Canada.

Les incapacités qui limitent les activités quotidiennes peuvent avoir une incidence profonde sur la vie des gens. Ces incapacités varient quant à leur gravité mais ont tendance à être plus courantes et plus graves à mesure qu'une personne vieillit. Elles touchent également différents aspects de la vie et donnent suite à des répercussions diverses sur la mobilité, l'agilité, l'autonomie, la capacité de trouver un emploi et de le conserver, le niveau de revenu, les loisirs, le bien-être psychologique et d'autres dimensions de la vie. L'incapacité peut aussi avoir un effet sur la vie des soignants, comme vous le dirait tout parent d'un enfant handicapé.

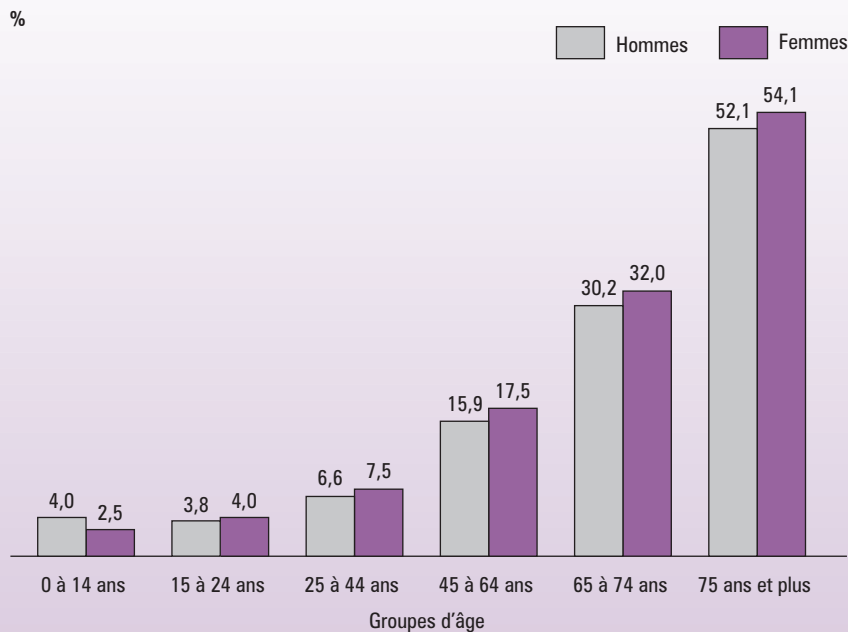
Cet article présente un profil de l'incapacité au Canada, qui a été établi à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. On y examine les points suivants : la prévalence de l'incapacité au sein de la population canadienne; les différents types et la gravité des incapacités; l'influence de la présence d'un enfant handicapé sur l'emploi des parents; le besoin d'aides spécialisées pour vaquer aux activités

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) est une enquête postcensitaire qui a été réalisée auprès d'environ 43 000 personnes (soit 35 000 adultes et 8 000 enfants) souffrant d'une incapacité et dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un problème ou d'un état de santé particulier. Cette enquête, financée par Développement des ressources humaines Canada, a été menée de septembre 2001 à janvier 2002 auprès de personnes vivant dans des ménages privés des 10 provinces, à l'exception de celles habitant dans des établissements institutionnels et sur les réserves indiennes. Les personnes souffrant d'une incapacité incluent celles qui déclarent éprouver des difficultés à vaquer à leurs activités quotidiennes ou celles qui se disent limitées dans le type ou la quantité de leurs activités en raison d'un problème physique, mental ou de santé. Les réponses aux questions sur les incapacités reflètent la perception des répondants et sont donc subjectives.

Gravité de l'incapacité

La gravité de l'incapacité est déterminée en fonction de l'intensité et de la fréquence des limitations d'activités déclarées par le répondant. Une cote unique est calculée pour chaque type d'incapacité, puis est normalisée. La cote d'incapacité globale attribuée à chaque répondant correspond à la cote moyenne pour l'ensemble des types d'incapacité. Pour les enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans) et les adultes, ces cotes globales se divisent en quatre catégories d'incapacité — légère, modérée, grave et très grave. Pour les enfants de moins de 5 ans, la gravité de l'incapacité est divisée en deux catégories — légère à modérée et grave à très grave.



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

quotidiennes; les modifications spéciales qui doivent être apportées aux domiciles des personnes handicapées; les difficultés à se déplacer; et l'incidence de l'incapacité sur le bien-être économique. Les personnes souffrant d'une incapacité incluent celles qui déclarent éprouver des difficultés à vaquer à leurs activités quotidiennes ou celles qui se disent limitées dans le type ou la quantité de leurs activités en raison d'un problème physique, mental ou de santé.

Au Canada, 1 personne sur 8 souffre d'un handicap

En 2001, 3,6 millions de Canadiens vivant dans des ménages ont dit être limités dans leurs activités quotidiennes en raison d'un problème physique, psychologique ou de santé, ce nombre correspondant à un taux d'incapacité de 12 %. Fait peu surprenant, ce taux augmente avec l'âge. En effet, environ 3 % des enfants de 0 à 14 ans souffraient d'une incapacité, comparativement à 53 % des

personnes de 75 ans et plus. En outre, le taux d'incapacité était en général légèrement supérieur chez les femmes de 25 ans et plus que chez les hommes du même groupe d'âge.

La présence d'un enfant handicapé a souvent une incidence sur l'emploi des parents

Parmi les enfants de 0 à 4 ans, 26 000 souffraient d'une incapacité, ce qui représente 2 % de tous les enfants de ce groupe d'âge. Le retard du développement¹ est le type d'incapacité le plus fréquemment observé chez les enfants de ce groupe d'âge, touchant environ les deux tiers des enfants handicapés de moins de 5 ans. En outre, 3 jeunes enfants sur 5 étaient limités dans leurs activités à cause d'un problème de santé chronique.

Environ 155 000 enfants de 5 à 14 ans, soit 4 %, souffraient d'une incapacité. Les problèmes de santé chronique² et les troubles d'apprentissage étaient les deux formes d'incapacité les plus répandues chez

ces enfants d'âge scolaire. De ce nombre, environ 66 000 enfants avaient une incapacité grave ou très grave.

Parmi les enfants handicapés d'âge scolaire, 1 jeune sur 4 recevait de l'aide pour ses activités quotidiennes, y compris pour les soins personnels comme se laver, s'habiller, manger ou se déplacer dans la maison, à cause d'un problème de santé ou d'une condition physique particulière. Dans la majeure partie de ces cas (62 %), les soins personnels étaient prodigués par la mère; le père et la mère se partageaient cette responsabilité dans 30 % des cas; et le père n'était le principal fournisseur de soins que dans 3 % des cas.

La présence d'un enfant handicapé influe sur l'ensemble de la famille. Les parents de 84 000 enfants handicapés d'âge scolaire ont déclaré que l'état de leur enfant avait des répercussions sur la situation d'emploi de la famille³. Ces répercussions avaient — on ne s'en étonne pas — des conséquences plus importantes si l'incapacité de l'enfant était sévère. Dans le cas d'environ 40 % des enfants atteints d'une incapacité légère ou modérée, leur présence influait sur l'emploi des membres de leur famille, et cette

1. Le retard du développement fait référence à un retard dans le développement physique, intellectuel ou autre de l'enfant. Parmi le 1 % de jeunes enfants ayant un retard du développement, 59 % avaient un retard du développement intellectuel, 54 % avaient un retard du développement physique et 38 % avaient un autre type de retard, par exemple des troubles de la parole.
2. Parmi les problèmes de santé chronique qui limitent les activités quotidiennes figurent l'asthme ou les allergies graves, les besoins complexes en matière de soins médicaux, la paralysie cérébrale, les migraines, l'autisme, les cardiopathies ainsi que les troubles déficitaires de l'attention, avec ou sans hyperactivité.
3. Parmi les répercussions sur l'emploi figurent les situations où un membre de la famille a dû réduire ses heures de travail ou modifier son horaire de travail de jour ou de soir pour prendre soin de l'enfant.

Les gouvernements ont mis en œuvre des politiques pour résoudre les problèmes d'égalité et d'accès au marché du travail et les coûts liés à l'incapacité. Ainsi, la *Charte canadienne des droits et libertés* de notre Constitution garantit aux personnes handicapées le droit à l'égalité ainsi que l'égalité de bénéfice et la protection égale de la loi, sans discrimination. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* stipule que les personnes handicapées doivent avoir accès à tous les employeurs et fournisseurs de services relevant de la compétence fédérale et obtenir leur appui. Par ailleurs, les ententes fédérales-provinciales-territoriales conclues en vertu du programme d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) témoignent d'un intérêt croissant à aider les personnes handicapées à se préparer au travail, ainsi qu'à trouver un emploi et à le conserver^{1,2}. D'autres mesures, comme le crédit d'impôt pour personnes

handicapées, permettent de réduire l'impôt fédéral sur le revenu exigé des contribuables souffrant d'incapacités graves et prolongées. Enfin, le crédit d'impôt pour frais médicaux offre un allègement fiscal aux personnes qui doivent déboursier de gros montants pour les frais médicaux.

1. Gouvernement du Canada, *Orientations futures du gouvernement du Canada concernant les personnes handicapées — La pleine citoyenneté, une responsabilité collective*, 2002. www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/socialp-psociale/reports/disability/orfutf.pdf (site consulté le 24 septembre 2003).
2. Les fonds alloués en vertu du programme de l'AEPH dépendent des priorités locales et des besoins des personnes handicapées. Parmi les initiatives financées figurent le counselling d'emploi et l'évaluation, la planification de l'emploi, la formation préalable à l'emploi, les programmes d'études postsecondaires, la formation professionnelle, les aides et les appareils fonctionnels, les subventions salariales ou les suppléments de revenu, et d'autres mesures de soutien en milieu de travail.

proportion atteignait 73 % lorsque l'incapacité était grave ou très grave. Comme la mère est généralement la principale personne qui s'occupe de l'enfant, c'est son emploi qui est le plus souvent touché. De plus, le revenu des ménages ayant un enfant handicapé était inférieur à celui des ménages n'ayant pas d'enfant handicapé. En effet, les parents doivent parfois travailler moins d'heures ou choisir un emploi qui permet un horaire plus souple plutôt qu'un salaire plus élevé. En 2000, par exemple, le revenu des ménages ayant un enfant handicapé correspondait en moyenne à 88 % du revenu des ménages n'ayant pas d'enfant handicapé.

Selon le type et la gravité de l'incapacité, certains enfants peuvent avoir besoin d'aides spécialisées pour faciliter l'exécution des activités quotidiennes, par exemple des appareils auditifs, des fauteuils roulants, des loupes ou des amplificateurs de signaux vocaux. Parmi les 155 000 enfants handicapés d'âge scolaire,

environ 94 000 — soit 3 enfants sur 5 — avaient besoin d'aides spécialisées, selon leurs parents. Parmi eux, environ 37 % ne disposaient pas de tous les appareils dont ils avaient besoin et approximativement 15 % en étaient complètement privés, même s'ils en avaient besoin. Dans le cas d'environ la moitié des enfants dont les besoins étaient non satisfaits à ce chapitre, le coût était l'un des facteurs en cause.

Si les aides spécialisées favorisent l'exécution des activités quotidiennes des enfants, les parents peuvent aussi avoir besoin d'aide, étant donné l'état de leur enfant, pour effectuer les travaux ménagers ou d'un peu de temps libre pour vaquer à leurs activités personnelles. Cette aide peut venir de la famille, des amis, des voisins ou d'organismes gouvernementaux. Les parents d'environ 52 000 enfants handicapés ont déclaré avoir besoin d'aide pour faire les travaux ménagers ou s'occuper des obligations familiales, ou encore d'un peu de temps libre pour leurs activités

personnelles. De ce nombre, le tiers environ (18 000) recevaient toute l'aide dont ils avaient besoin, alors que 65 % (34 000) n'obtenaient pas toute l'aide qui leur aurait été nécessaire. Là encore, le coût était l'un des facteurs qui empêchaient les parents d'obtenir de l'aide (71 %), la non-disponibilité des membres de la famille et des amis étant un autre facteur qu'un bon nombre de parents ont déclaré (62 %).

Un adulte sur sept souffre d'une incapacité

Environ 3,4 millions d'adultes de 15 ans et plus — soit 15 % de la population adulte — souffraient d'une incapacité dont la gravité allait de légère à très grave. Pour environ le tiers de ces adultes (1,2 million), il s'agissait d'une incapacité légère qui n'occasionnait qu'une faible limitation des activités; le quart (860 000) souffraient d'une incapacité modérée, un autre quart (920 000), d'une incapacité grave, et un septième (480 000),

d'une incapacité très grave. Tout comme le nombre d'incapacités, la gravité augmente avec l'âge. Enfin, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'éprouver un faible degré de limitation, tandis qu'une plus forte proportion de femmes souffraient d'une incapacité grave.

L'incapacité se présente sous des formes multiples

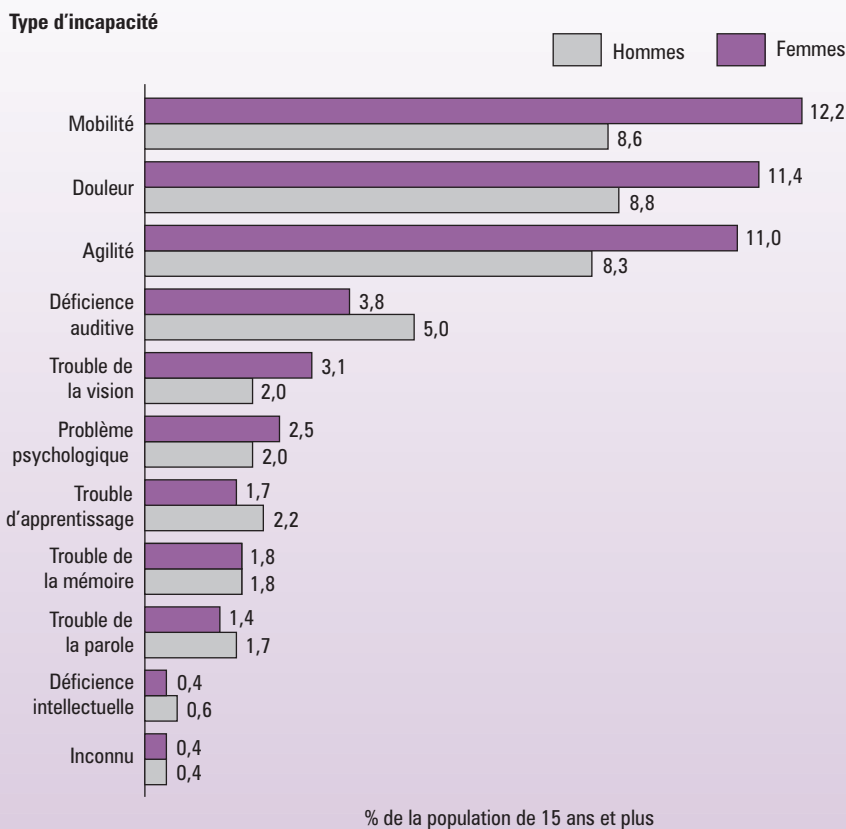
Environ 2,5 millions d'adultes souffraient d'une incapacité qui les empêchait de se déplacer facilement et ils éprouvaient des difficultés à marcher, à monter un escalier, à transporter un objet sur une courte distance ou à se déplacer d'une pièce à une autre. Ce type d'incapacité est proportionnellement plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, tous âges confondus. Par ailleurs, quelque 2,4 millions d'adultes (10 %) étaient limités dans leurs activités à cause de douleurs chroniques⁴. Cette situation était plus répandue chez les femmes (11 %) que chez les hommes (9 %). Il s'agit en fait de la forme d'incapacité la plus répandue parmi la population en âge de travailler, celle-ci touchant 8 % des personnes de 15 à 64 ans. Un autre 10 % des adultes (2,3 millions) manquaient d'agilité et éprouvaient des difficultés à se pencher pour ramasser un objet, à s'habiller et à se déshabiller, ou encore à couper leurs aliments.

Environ 1 million d'adultes (4 %) souffraient d'une déficience auditive, alors qu'approximativement 590 000 avaient des troubles de la vision (3 %) et 360 000, des troubles de la parole⁵. Les déficiences auditives étaient plus fréquentes chez les hommes, alors que les femmes étaient plus susceptibles d'avoir des troubles de la vision. Enfin, environ 520 000 adultes souffraient de problèmes psychologiques et 450 000 ont déclaré avoir des troubles d'apprentissage.

Les incapacités ayant une incidence sur la mobilité, l'agilité, l'ouïe, la vision et la douleur augmente la

TSC

Le taux d'incapacité liée à la mobilité et à la douleur est le plus élevé chez les personnes de 15 ans et plus



Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001.

prévalence avec l'âge, tandis que les incapacités liées à des problèmes psychologiques et à des troubles d'apprentissage sont les plus répandues chez les 45 à 64 ans. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles se retrouvent en plus grand nombre dans les groupes d'âge plus avancés au sein desquels les incapacités liées à la mobilité, à la douleur et à l'agilité sont plus fréquentes. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi le taux de ces incapacités est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Près de la moitié des adultes handicapés ont besoin d'aides et de services spécialisés

Les aides et les services spécialisés permettent aux personnes handicapées

de vaquer à leurs activités quotidiennes, de se déplacer (à l'aide d'un fauteuil roulant, d'un appuie-main ou d'un appuie-bras), d'entendre, de voir ou de parler (au moyen d'un appareil

4. Les personnes qui ressentent de la douleur mais qui ne l'associent pas à une limitation des activités ne sont pas considérées comme ayant une incapacité liée à la douleur.

5. Les déficiences auditives font référence à la difficulté d'entendre une personne durant une conversation avec trois personnes ou plus, ou durant une conversation téléphonique, avec l'aide d'un appareil auditif s'il y a lieu. Les troubles de la vision font référence à la difficulté de voir les caractères d'imprimerie ordinaires ou de distinguer clairement le visage d'une personne à une distance de 4 mètres (12 pieds), lorsque la personne doit porter des lunettes ou des verres de contact.

auditif, de documents en braille ou d'un appareil à clavier pour communiquer)⁶. Parmi les 3,4 millions d'adultes handicapés de 15 ans et plus, près de la moitié (1,6 million) nécessitaient des aides et des appareils spécialisés. La majorité d'entre eux (61 %) obtenaient tout ce dont ils avaient besoin; par contre, 29 % en auraient eu besoin davantage et 10 % n'en disposaient d'aucun, même s'ils en avaient besoin.

Plus l'incapacité est grave, plus les adultes nécessitant des aides spécialisées sont susceptibles de déclarer que leurs besoins ne sont pas satisfaits. En effet, seulement 10 % des personnes qui souffraient d'une incapacité légère nécessitant des aides spécialisées ont dit ne pas avoir toutes les aides dont elles avaient besoin, mais ce pourcentage est passé à 50 % dans le cas des incapacités très graves. Enfin, 10 % ne disposaient d'aucune des aides spécialisées qui leur aurait été nécessaires, peu importe le degré de gravité de leur incapacité. Le coût de ces aides et le fait qu'elles n'étaient pas couvertes par les régimes d'assurance constituaient les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer les besoins non satisfaits des adultes handicapés à ce chapitre.

Les adultes handicapés ont souvent besoin d'aide pour vaquer à leurs activités quotidiennes

Quelque 2,2 millions d'adultes handicapés ont déclaré avoir besoin d'aide pour vaquer à leurs activités quotidiennes⁷. Les deux tiers environ recevaient l'aide dont ils avaient besoin, mais 35 % (765 000) ont dit que des besoins étaient non satisfaits à ce chapitre. Cette aide provenait de sources multiples : 63 % des adultes handicapés qui ont été interrogés dans le cadre de l'EPLA ont dit recevoir de l'aide de membres de leur famille qui vivaient avec eux, 42 %, de membres de la famille qui ne vivaient pas avec eux, 24 %, d'amis ou de

voisins, 22 %, d'organismes et 14 %, d'autres sources⁸.

Parmi les personnes dont les besoins n'étaient pas satisfaits, plus de la moitié en attribuaient la raison aux coûts de ces services. Le quart ont déclaré qu'il leur était impossible d'obtenir de l'aide des membres de leur famille ou des amis, et un autre quart ont souligné le fait que leurs régimes d'assurance ne couvraient pas les coûts de ces services d'aide. Enfin, un peu moins du quart des répondants ne savaient pas où obtenir l'aide nécessaire, ce qui donne à penser que bon nombre d'adultes handicapés ne sont pas au courant des ressources disponibles.

La plupart des personnes handicapées vivent dans des logements adaptés à leurs besoins

On peut faciliter la vie des adultes handicapés en dotant leur domicile de dispositifs spécialisés qui leur permettraient de vaquer à leurs occupations. Parmi ces dispositifs figurent l'installation de mains courantes ou d'alarmes visuelles ou sonores, les salles de bain adaptées et les dispositifs pour faciliter l'accès, comme les rampes ou les monte-charges. En 2001, 483 000 adultes handicapés ont déclaré avoir besoin de dispositifs spéciaux dans leur logement. La plupart d'entre eux (63 %) disposaient de tous les aménagements dont ils avaient besoin, 26 % n'en avaient aucun et 11 % en avaient certains mais en nécessitaient davantage. Le coût élevé de ces appareils ou le fait qu'ils ne sont pas couverts par les régimes

d'assurance étaient les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer les besoins non satisfaits. Par ailleurs, les personnes souffrant d'une incapacité plus grave étaient davantage susceptibles de voir leurs besoins non satisfaits sur le plan du logement adapté que celles souffrant d'une incapacité légère.

Les déplacements sont difficiles pour certains adultes handicapés

Les déplacements permettent aux gens de visiter les membres de leur famille et leurs amis, de se rendre à un rendez-vous, de participer à des activités récréatives et bénévoles, de trouver un emploi et de le conserver, et de mener une vie autonome. Pour la plupart des personnes handicapées, leur état ne les empêche pas de se déplacer. Cependant, selon les données de l'EPLA, 135 000 adultes handicapés (4 %) n'avaient pu utiliser les services de transport en commun au cours des 12 mois précédant l'enquête, et 59 000 (2 %) avaient été incapables de se déplacer en voiture sur de courtes distances⁹. De plus, 179 000 personnes ayant utilisé le transport en commun avaient éprouvé certaines difficultés.

Par ailleurs, un nombre encore plus important d'adultes handicapés ont eu de la difficulté à se déplacer sur de longues distances. Ainsi, dans le cas d'environ 270 000 adultes handicapés, les déplacements sur de longues distances étaient tout à fait impossibles et, parmi les 1,2 million d'adultes handicapés qui ne pouvaient parcourir de longues distances

6. Les appareils fonctionnels excluent les lunettes et les verres de contact, car la plupart des personnes qui en portent ne se disent pas limitées dans leurs activités en raison de troubles visuels.

7. Parmi les activités quotidiennes figurent la préparation des repas, les tâches ménagères, les gros travaux ménagers, le transport pour faire les courses ou se rendre à un rendez-vous, les finances personnelles, les soins des enfants, les soins personnels et les déplacements dans la maison.

8. L'aide peut venir de plus d'une source.

9. Les services de transport en commun incluent les autobus, les autobus spécialisés, le métro et le taxi.

qu'en voiture, environ 32 % trouvaient ces déplacements difficiles à cause de leur état.

Le taux de chômage est élevé chez les adultes handicapés

L'absence de transport accessible défavorise les adultes handicapés, mais d'autres facteurs empêchent aussi leur participation à des activités sociales. Entre autres, on pense aux obstacles qui limitent leur accès aux immeubles et aux installations, aux programmes de formation nécessaires à la participation au marché du travail, ainsi qu'aux technologies qui aident les personnes handicapées à trouver un emploi et à le conserver.

Selon les données de l'EPLA, ces obstacles font en sorte qu'un grand nombre d'adultes handicapés sont en chômage et, par conséquent, plus susceptibles de se retrouver au bas de l'échelle des revenus. De fait, en 2001, le taux de chômage chez les adultes handicapés de 25 à 54 ans était de 10,7 %, comparativement à 5,9 % chez les adultes du même âge non handicapés. En outre, 47 % des adultes handicapés de 25 à 54 ans touchaient un revenu personnel inférieur à 15 000 \$, comparativement à 25 % des adultes non handicapés.

Le plus faible niveau de scolarité des adultes handicapés pourrait expliquer en partie leur taux élevé de chômage et leur revenu plus faible. En 2001, 14 % des adultes handicapés de 25 à 54 ans avaient un diplôme universitaire, alors que 30 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires. En revanche, les adultes non handicapés étaient presque deux fois plus nombreux à avoir fait des études universitaires (25 %) et beaucoup moins susceptibles de ne pas avoir complété leurs études secondaires (18 %). Malgré les efforts qui ont été déployés pour contrer les obstacles à la scolarité des jeunes adultes handicapés, la moitié (51 %) des jeunes handicapés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leurs

études secondaires, comparativement à 42 % des jeunes non handicapés¹⁰.

Résumé

Beaucoup de Canadiens souffrent d'incapacités diverses, particulièrement les incapacités qui limitent leur mobilité ou leur agilité, ou occasionnent de la douleur. La prévalence et la gravité d'un grand nombre de ces incapacités augmentent avec l'âge et, comme sa population vieillit, le Canada pourrait se retrouver avec un nombre croissant de personnes souffrant de handicaps plus graves, ceci à une époque où les familles sont moins nombreuses et plus dispersées, et où le réseau familial traditionnel n'est plus aussi solide.

Les personnes handicapées semblent être désavantagées sur le marché du travail, en partie à cause de leur plus faible niveau de scolarité. De plus, elles affichent un taux de chômage plus élevé et sont davantage susceptibles de toucher un revenu personnel inférieur.

10. Certains jeunes de 15 à 24 ans fréquentent toujours l'école et pourraient obtenir leur diplôme d'études secondaires ou atteindre un niveau de scolarité supérieur.



Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS :

1 800 263-1136

Pour commander des publications,
SERVICE NATIONAL DE COMMANDES : 1 800 267-6677
INTERNET : order@statcan.ca
SERVICE NATIONAL ATS : 1 800 363-7629

STATISTIQUE CANADA MET À VOTRE DISPOSITION SES HUIT CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX :

Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538

Québec et Nunavut
Montréal (Qc) : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350

Ontario
Toronto (Ont.) : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

Manitoba
Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543

Saskatchewan
Regina (Sask.) : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027
Télécopieur : (780) 495-5318

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863

Région de la capitale nationale
(613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581

NORMES DE SERVICE AU PUBLIC

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
Édifice R.-H.-Coats, section 9-K
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

ou par téléphone au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033; ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734; ou par Internet à order@statcan.ca.

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Le bien-être de la population autochtone vivant hors réserve

par Vivian O'Donnell et Heather Tait

Le présent article est une adaptation de l'*Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 — Premiers résultats : Bien-être de la population autochtone vivant hors réserve*, produit n° 89-589-XIF au catalogue de Statistique Canada, septembre 2003.

Le bien-être est une notion complexe qui englobe les dimensions à la fois physiques, mentales, affectives et spirituelles. L'interrelation entre ces différents aspects est un thème propre à de nombreuses cultures autochtones. Ainsi, bien des sociétés autochtones utilisent le modèle de la roue de médecine, ou « cercle d'influences », un symbole de guérison holistique qui réunit ces quatre éléments de la santé « globale ». L'environnement naturel est un autre aspect intrinsèquement lié au bien-être en raison de l'interaction entre les gens et leur milieu de vie. Le bien-être découle donc de l'équilibre et de l'harmonie entre ces divers éléments.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), qui a été réalisée entre septembre 2001 et juin 2002 auprès d'environ 117 000 personnes, avait pour but de recueillir des données sur le mode et les conditions de vie des Autochtones. Cette enquête a été menée en collaboration avec plusieurs organismes autochtones nationaux, dont le Congrès des Peuples Autochtones, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association nationale des centres d'amitié et l'Association des femmes autochtones du Canada.

La population désignée comme autochtone fait référence aux personnes qui ont déclaré être des Indiens de l'Amérique du Nord, des Métis ou des Inuits. Cette définition inclut également les personnes qui ne sont pas désignées comme Autochtones, mais qui possédaient le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou qui appartenaient à une bande indienne ou à une Première nation.

La population hors réserve comprend les quelque 700 000 Autochtones qui ne vivent pas dans les réserves indiennes, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest, dont l'ensemble de la population autochtone (dans les réserves et hors réserve) a été incluse. Selon le Recensement de 2001, la population autochtone hors réserve représente environ 70 % de l'ensemble de la population autochtone du Canada.

Aux fins de la présente analyse, l'Arctique canadien est divisé en quatre régions inuits, telles que définies par l'Inuit Tapiriit Kanatami, où vivent la majorité des Inuits, à savoir le littoral nord et la partie sud-est du Labrador, le Nunavik dans le Nord du Québec, le territoire du Nunavut et la région des Inuvialuit dans la portion nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Comme il est difficile de mesurer le bien-être à l'aide de méthodes quantitatives, le présent article s'appuie sur différents indicateurs de la santé, de l'éducation, du logement et de la langue pour comprendre les expériences et les conditions de vie des peuples autochtones vivant hors réserve. Les données tirées de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2001 ainsi que les recensements de 1996 et de 2001 ont servi à brosser un tableau plus complet du bien-être des populations autochtones du Canada qui vivent hors réserve.

La plupart des Autochtones vivant hors réserve se disent en excellente ou en très bonne santé

La santé est un élément déterminant du bien-être, et l'autoévaluation de l'état de santé est considérée comme un indicateur fiable de la santé qui va au-delà des différences culturelles¹. En 2001, la majorité des adultes autochtones vivant hors réserve (56 %) ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé, comparativement à une proportion de 65 % pour l'ensemble de la population adulte du Canada².

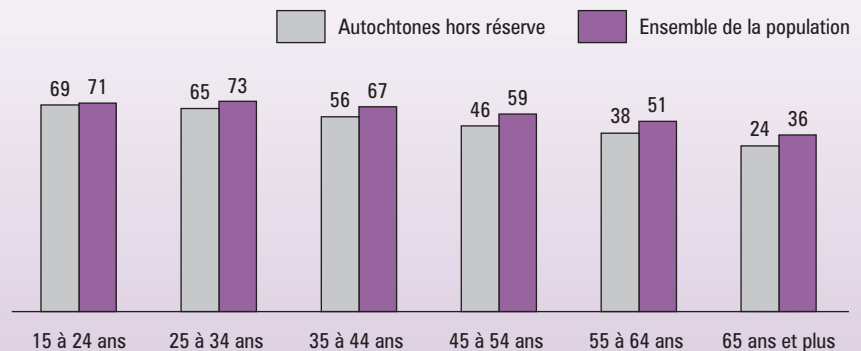
Bien que l'état de santé de l'ensemble de la population autochtone vivant hors réserve soit moins bon que celui de l'ensemble de la population du Canada, l'écart est négligeable chez les jeunes adultes. En ce sens, les données de l'EAPA sont encourageantes pour la nouvelle génération de jeunes Autochtones. En effet, 7 Autochtones sur 10 (69 %) âgés de 15 à 24 ans et vivant hors réserve ont qualifié leur état de santé d'excellent ou de très bon. Ce pourcentage suit de près celui de l'ensemble de la population canadienne du même groupe d'âge (71 %). Comme dans ce groupe d'âge la population autochtone est celle qui augmente le plus rapidement, on peut conclure que ces jeunes Autochtones joueront un rôle déterminant à l'avenir.

En revanche, dans les groupes plus âgés, l'écart se creuse sensiblement entre

TSC

L'écart entre l'état de santé des Autochtones hors réserve et de l'ensemble de la population se creuse avec l'âge

% de la population se disant en excellente ou en très bonne santé



Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones, 2001 et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001.

l'état de santé des Autochtones et celui de l'ensemble de la population canadienne. De fait, pour chaque tranche successive de 10 ans, entre 25 et 64 ans, la proportion d'Autochtones dont la santé est passable ou mauvaise est environ deux fois supérieure aux taux observés pour l'ensemble de la population du Canada. Les écarts sont encore plus marqués chez les femmes autochtones. À titre d'exemple, 4 femmes autochtones sur 10 (41 %) âgées de 55 à 64 ans ont déclaré avoir un état de santé passable ou médiocre, ce qui représente plus du double de la proportion de 19 % chez les femmes du même groupe d'âge dans l'ensemble de la population du Canada.

Les différences dans l'évaluation de l'état de santé sont également liées à la présence ou à l'absence de problèmes de santé chroniques, c'est-à-dire d'un état diagnostiqué par un professionnel de la santé, qui persiste ou devrait persister pendant au moins six mois. Les personnes souffrant d'un problème de santé chronique ont

qualifié leur santé de passable ou de médiocre plus souvent que celles exemptes de tels problèmes. Près de la moitié (45 %) des adultes autochtones ont déclaré être atteints d'une ou de plusieurs affections chroniques. Les affections les plus courantes citées par les adultes autochtones vivant hors réserve étaient l'arthrite ou le rhumatisme (19 %), l'hypertension artérielle (12 %) et l'asthme (12 %).

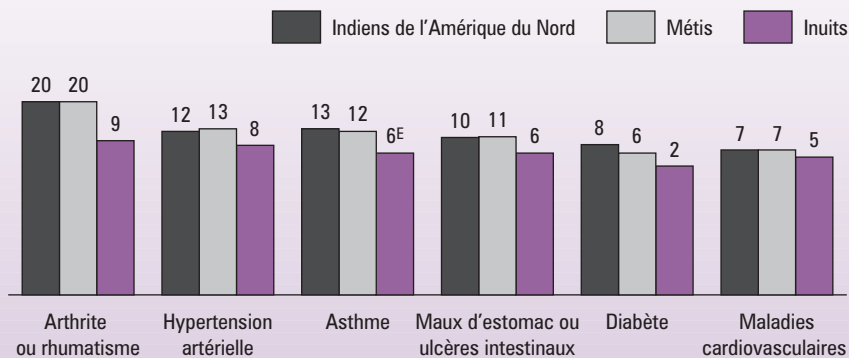
Hausse de la prévalence du diabète

En 2001, le diabète était le cinquième problème de santé le plus fréquemment observé chez les adultes autochtones vivant hors réserve, 7 % d'entre eux disant souffrir de cette maladie, comparativement à un taux normalisé selon l'âge de 2,9 % dans l'ensemble de la population canadienne. Cette maladie est devenue un problème de santé qui a pris de l'ampleur, car le taux de personnes qui en sont atteintes est en hausse au sein de la population autochtone hors réserve, et plus particulièrement chez les adultes indiens de

1. E.L. Idler et Y. Benyamini, « Self-rated health and mortality: A review of twenty-seven community studies », *Journal of Health and Social Behaviour*, vol. 38, n° 1, 1997, p. 21 à 37; M. Shields et S. Shooshtari, « Déterminants de l'autoévaluation de la santé », *Rapports sur la santé*, produit n° 82-003-XIF au catalogue, vol. 13, n° 1, 2001, p. 39 à 56.

2. Taux normalisé selon l'âge de la population autochtone.

% de la population de 15 ans et plus



E Utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones, 2001.

l'Amérique du Nord vivant hors réserve. En outre, selon Santé Canada, le diabète est un problème inquiétant pour la population autochtone, non seulement en raison de son taux élevé, mais aussi étant donné « l'apparition précoce de la maladie, sa gravité accrue au moment du diagnostic, les taux élevés de complications, l'inaccessibilité des services, les tendances à la hausse et la prévalence croissante des facteurs de risque dans une population déjà à risque »³. En 2001, 8,3 % des adultes indiens de l'Amérique du Nord vivant hors réserve ont déclaré être diabétiques, comparativement à une proportion de 5,3 % en 1991. Durant cette même période, le pourcentage d'adultes métis et inuits chez qui on a diagnostiqué le diabète est demeuré pratiquement inchangé. Chez les adultes métis, la proportion était de 5,9 % en 2001, comparativement à 5,5 % en 1991 et de respectivement 2,3 % et 1,9 % chez les adultes inuits.

En 2001, la prévalence du diabète était particulièrement élevée chez les femmes autochtones de 65 ans et plus, 1 femme autochtone sur 4 a déclaré souffrir de diabète, comparativement à une proportion de 1 sur 10 pour l'ensemble des femmes âgées du Canada. L'écart était plus faible chez les hommes âgés autochtones,

les proportions étant de 1 Autochtone sur 5, contre 1 sur 7 dans l'ensemble des hommes âgés canadiens.

Scolarité : les jeunes autochtones font des progrès à tous les niveaux

On a dit de l'éducation qu'elle était la « clé d'un avenir prometteur⁴ ». Or, le savoir peut prendre diverses formes et on peut acquérir de nombreuses connaissances très valables ailleurs qu'en milieu scolaire. Néanmoins, une solide formation scolaire est de plus en plus importante pour se tailler une place dans la population active actuelle, outre le fait qu'elle est souvent un élément déterminant du bien-être mental et intellectuel.

On a par ailleurs observé des progrès au secondaire. Le nombre de jeunes autochtones hors réserve abandonnant leurs études secondaires avant l'obtention de leur diplôme a diminué. Selon les données du Recensement de 2001, 48 % des jeunes autochtones de 20 à 24 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 52 % en 1996⁵.

Malgré ces progrès, pour certains jeunes, le fait de terminer leurs études primaires ou secondaires demeure un cheminement difficile. Selon les données de l'EAPA, la principale raison

que les jeunes de 15 à 19 ans ont invoquée d'abandonner leurs études est l'ennui. Le cinquième (20 %) des jeunes Autochtones hors réserve n'ayant pas terminé leurs études secondaires ont donné cette raison. Selon les données de l'Enquête auprès des jeunes en transition de 1999, l'ennui est également le principal motif d'abandonner leurs études secondaires chez les jeunes de 18 à 20 ans vivant dans les 10 provinces.

On a également noté des changements positifs dans le pourcentage de jeunes qui poursuivent leurs études postsecondaires. En effet, de 1996 à 2001, le pourcentage de jeunes autochtones de 25 à 34 ans vivant hors réserve, titulaires d'un diplôme universitaire, est passé de 5 % à 8 %⁶. Au cours de la même période, pour l'ensemble des autres programmes d'enseignement postsecondaire (y compris la formation collégiale et professionnelle), la proportion est passée de 27 % à 30 %. Toujours dans l'enseignement postsecondaire, on a constaté des progrès dans les trois groupes autochtones. Dans la tranche d'âge des 25 à 34 ans, la proportion de titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires a augmenté de 34 % à 40 % chez les Métis, de 31 % à 36 % chez les Indiens de l'Amérique du Nord et une hausse plus modeste de 27 % à 29 % chez les Inuits. Le départ à la retraite de nombreux travailleurs au cours des prochaines années créera

3. Santé Canada, *Le diabète dans les populations autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) du Canada : les faits*, Ottawa, 2000.

4. Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones : Rassembler nos forces*, vol. 3, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 1996, p. 161; Santé Canada, *La santé des Premières nations et des Inuits au Canada — un second diagnostic*, Ottawa, 1999, p. 16.

5. Exclut les personnes qui fréquentaient l'école au moment du Recensement de 2001.

6. Voir la note 4.

des possibilités d'emploi pour plusieurs jeunes autochtones instruits. Ces progrès contribueront peut-être au succès des jeunes autochtones sur le marché du travail.

L'EAPA indique cependant qu'il y a encore des obstacles à surmonter. Ainsi, 34 % des femmes de 25 à 44 ans ont dû abandonner leurs études post-secondaires à cause de leurs obligations familiales. Chez les hommes, les raisons financières étaient le principal motif d'abandon, près de 1 homme sur 4 (24 %) ayant invoqué cette raison.

Les Autochtones hors réserve sont davantage susceptibles de vivre dans des logements surpeuplés et d'être préoccupés par la qualité de l'eau

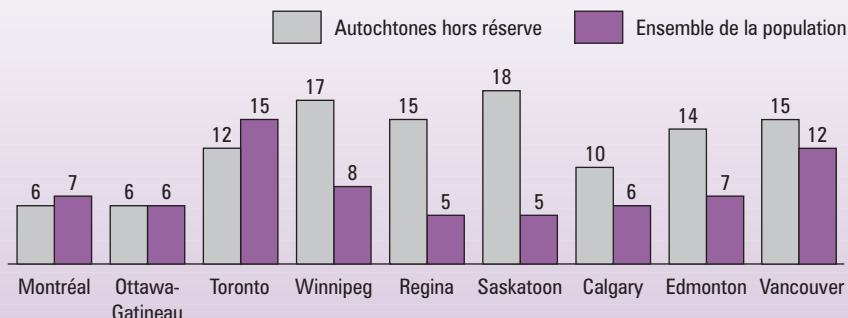
De l'avis des spécialistes de la santé, un logement inadéquat peut être associé à une foule de problèmes de santé. Le fait de vivre dans un logement surpeuplé peut notamment favoriser la transmission de maladies infectieuses comme la tuberculose et l'hépatite A, et peut aussi accroître le risque de lésions traumatiques, de troubles de santé mentale, de même que de tensions et de violence au sein des familles⁷. Or, selon les données du recensement, les Autochtones sont davantage susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que l'ensemble de la population canadienne, c'est-à-dire dans un logement où l'on compte une personne ou plus par pièce. Toutefois, au fil des ans, la situation s'est légèrement améliorée. La proportion d'Autochtones hors réserve qui vivent dans des logements surpeuplés a diminué de 22 % en 1996 à environ 17 % en 2001. En comparaison, en 2001, environ 7 % de tous les Canadiens habitaient dans des logements surpeuplés.

Le surpeuplement des logements continue d'être un problème bien présent dans l'Arctique canadien, où vivent les quatre cinquièmes des Inuits. En 2001, plus de la moitié (53 %) des Inuits de la région vivaient dans des

TSC

Les peuples autochtones vivant hors réserve sont davantage susceptibles d'habiter dans des logements surpeuplés

% de la population vivant dans des logements comptant 1,0 personne ou plus par pièce



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

logements surpeuplés, cette proportion affichant un léger recul par rapport à 1996 (61 %). Le problème est particulièrement évident au Nunavik, dans le Nord du Québec, qui est la seule région inuit où aucune amélioration n'a été observée entre 1996 et 2001.

Outre l'accès à un logement adéquat, un approvisionnement sans danger en eau potable est également essentiel à une bonne santé. Les Autochtones, en particulier les Inuits vivant dans l'Arctique canadien, ont exprimé certaines craintes au sujet de la qualité de l'eau. Un peu plus du tiers (34 %) des Inuits de l'Arctique ont ainsi déclaré que leur eau était contaminée à certaines périodes de l'année. Le problème le plus grave a été soulevé au Nunavik, dans le Nord du Québec, où près des trois quarts (73 %) des Inuits ont révélé que leur eau était contaminée à certaines périodes de l'année.

On observe certains signes de revitalisation des langues autochtones

La langue est souvent considérée comme l'essence même d'une culture et, selon la Commission royale sur les peuples autochtones, la revitalisation des langues traditionnelles est essentielle à l'épanouissement des personnes et des collectivités⁸. « La langue n'est pas seulement un moyen

de communication, mais également ce qui lie les gens à leur passé et jette les fondements de leur vitalité sociale, émotive et spirituelle. »⁹ Cependant, le maintien et la revitalisation des langues autochtones ne se font pas sans difficulté et bien des gens ont constaté que leurs langues autochtones se perdaient, faute d'être parlées. Toutefois, l'importance des langues autochtones demeure largement reconnue par les peuples autochtones.

De façon générale, entre 1996 et 2001, plusieurs langues autochtones parlées par les Indiens de l'Amérique du Nord et les Métis vivant hors réserve ont perdu leur vitalité. En 2001, parmi les Indiens de l'Amérique du Nord âgés de 15 ans et plus et vivant hors réserve, un peu moins du tiers (32 %) ont déclaré parler ou comprendre une langue autochtone et moins de 15 % ont dit

7. Santé Canada, *La santé des Premières Nations et des Inuits au Canada – un second diagnostic*, Ottawa, 1999, p. 14.

8. Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones : Perspectives et réalités*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, vol. 4, 1996, p. 163.

9. M. Norris, « Les langues autochtones du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 1998, p. 8.

être capables de la parler très bien ou relativement bien. La vitalité des langues autochtones est encore plus faible chez les enfants indiens de l'Amérique du Nord vivant hors réserve, seulement 25 % pouvant parler ou comprendre une langue autochtone. Des trois principaux groupes, les Métis étaient les moins susceptibles de connaître une langue autochtone. En 2001, 16 % d'entre eux se disaient capables de parler ou de comprendre une langue autochtone et 5 % seulement pouvaient la parler très bien ou relativement bien. En outre, seulement 11 % des enfants métis de moins de 15 ans pouvaient parler ou comprendre une langue autochtone.

L'inuktitut — une des langues autochtones qui se portent le mieux

L'inuktitut, parlé par de nombreux Inuits, demeure une des langues autochtones qui se portent le mieux au pays. Selon l'EAPA, la grande majorité (90 %) des Inuits de 15 ans et plus vivant dans l'Arctique canadien comprennent ou parlent l'inuktitut et 80 % disent le parler très bien. Les enfants inuits de l'Arctique canadien utilisent couramment l'inuktitut, 9 enfants sur 10 pouvaient parler ou comprendre cette langue alors que 63 % pouvaient la parler très bien ou relativement bien.

Les résultats du Recensement de 2001 montrent par ailleurs certains signes de revitalisation des langues. Le pourcentage de personnes pouvant converser dans une langue autochtone était légèrement supérieur à la proportion ayant déclaré parler une langue autochtone comme langue maternelle. La langue maternelle — première langue apprise pendant l'enfance — est toujours comprise. Ainsi, 12 % ont déclaré que leur langue maternelle est autochtone, alors que 15 % ont indiqué pouvoir converser dans une langue autochtone, ce qui laisse supposer que certaines personnes apprennent une langue autochtone plus tard au cours de leur vie.

L'enseignement de la langue se fait essentiellement par les parents

Dans les régions hors réserve, les parents sont cités comme les personnes les plus susceptibles d'aider les jeunes à apprendre la langue. Les données de l'EAPA de 2001 révèlent que près de 7 enfants sur 10 (68 %) pouvant parler ou comprendre une langue autochtone ont reçu cet enseignement de leurs parents. Venaient ensuite les grands-parents, cités par 51 % des enfants capables de parler ou de comprendre une langue autochtone¹⁰.

Selon les données de l'EAPA, les écoles favorisent l'apprentissage de la langue. Bien que les parents contribuent à transmettre en héritage une langue autochtone, les écoles ont également leur rôle à jouer. À titre d'exemple, les enfants inscrits au « Programme d'aide préscolaire aux Autochtones », conçu expressément pour eux, sont initiés aux rudiments d'un grand nombre de langues autochtones. De fait, un peu plus du tiers (35 %) des enfants qui parlent une langue autochtone l'ont apprise de leur enseignant. Ce pourcentage était encore plus élevé dans l'Arctique canadien, où 54 % des enfants autochtones avaient suivi des programmes d'apprentissage de la langue à l'école.

La majorité des peuples autochtones reconnaissent l'importance des langues autochtones. Environ 6 adultes autochtones sur 10 (59 %) vivant hors réserve jugent très important ou assez important le maintien, l'apprentissage ou le réapprentissage d'une langue autochtone. Une proportion similaire de personne ayant répondu au nom des enfants ont déclaré qu'il était très ou assez important que l'enfant parle ou comprenne une langue autochtone.

La plus grande reconnaissance des langues autochtones vient des Inuits. En effet, près de 9 adultes inuits sur 10 considèrent que leur langue est très ou assez importante. La proportion était similaire chez les personnes répondant au nom des enfants inuits. Les

proportions correspondantes parmi les Métis et les Indiens de l'Amérique du Nord étaient établies respectivement à la moitié et aux deux tiers.

Résumé

La situation des Autochtones s'est améliorée. Les données concernant les jeunes Autochtones révèlent que leur état de santé se compare à la moyenne nationale et qu'un nombre croissant terminent leurs études secondaires et entreprennent des études post-secondaires. Il reste cependant que la population autochtone hors réserve au Canada, qui regroupe les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuits, doit affronter divers problèmes liés à la santé, à l'éducation, au logement et à la langue.

En effet, malgré les progrès, les peuples autochtones sont davantage susceptibles d'afficher une moins bonne santé (y compris les affections chroniques), d'être moins instruits et de vivre dans des logements surpeuplés que l'ensemble de la population du Canada. S'ajoutent à cela les problèmes de contamination de l'eau pour les Inuits du Grand Nord. On note également une faible connaissance des langues autochtones, sauf dans le cas de l'inuktitut, parlé par un grand nombre d'Inuits.

10. Habituellement, la personne qui connaît le mieux l'enfant répond aux questions en son nom.



Vivian O'Donnell est étudiante au doctorat à l'Université Trent; elle travaille comme analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, et **Heather Tait** est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.



Un portrait du Canada

Un portrait du Canada est un élégant ouvrage témoignant de toute la beauté et la complexité de la vie sociale, économique et culturelle du Canada.

Les spectaculaires photographies ainsi que les textes divertissants et éducatifs qu'on y retrouve nous permettent de jeter un regard humain et tout à fait nouveau derrière les chiffres, c'est-à-dire sur l'histoire, les valeurs, l'art et la poésie qui nous unissent en tant que nation et peuple.

Caractéristiques :

- ▶ Couverture rigide
- ▶ Jaquette frappante
- ▶ Format pratique de 27,8 cm sur 27,2 cm (11 po sur 10 po ³/₄)
- ▶ 6 chapitres, 216 pages
- ▶ 80 illustrations
- ▶ Index détaillé et bibliographie
- ▶ Éditions française et anglaise

Faites-vous plaisir. Offrez-le aux êtres chers ou aux amis. Récompensez des collègues et remerciez des clients.

Grâce aux photographies saisissantes et au texte inspirant, une aventure vous attend à chaque page!

Le contenu

Cette pièce de collection raconte l'histoire d'une nation en six chapitres : le territoire, la population, la société, les arts et les loisirs, l'économie et le Canada dans le monde.

Chaque chapitre est préfacé par un visionnaire, un auteur, un poète ou une autre éminente personnalité, John Kenneth Galbraith, Zacharias Kunuk, Nicole Brassard, Gordon Pinsent, Guy Vanderhaeghe et Rick Mercer.

*L'histoire et
l'actualité
comptées et
racontées*

COMMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE DÈS AUJOURD'HUI!

Un portrait du Canada (N° 11-403-XPF au cat.) : 49,95 \$

Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Aucuns frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ par livre commandé. Pour les envois à destination des autres pays, veuillez ajouter 10 \$ par livre commandé. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI et leur code de référence RI.

Visitez le site Web de Statistique Canada : www.statcan.ca



La féminisation du marché du travail

par **Melissa Cooke-Reynolds et Nancy Zukewich**

La présence accrue des femmes sur le marché du travail est une caractéristique déterminante de la population active des dernières décennies au Canada. Certains ont qualifié ce phénomène de « féminisation du marché du travail »¹, un concept qui englobe trois phases distinctes, à savoir : l'arrivée des femmes sur le marché du travail rémunéré, la concentration constante de celles-ci dans certains types d'emploi et l'harmonisation « vers le bas », c'est-à-dire le fait que de plus en plus d'hommes occupent des emplois traditionnellement réservés aux femmes². La féminisation du marché du travail décrit donc un processus qui touche à la fois les hommes et les femmes, lequel a une incidence sur l'égalité des sexes.

S'appuyant sur des données tirées de l'Enquête sur la population active, de l'Enquête sociale générale, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et de l'Enquête sur le travail indépendant, ainsi que des données obtenues auprès de l'Organisation des coopérations et de développement économiques et de l'Organisation internationale du travail, le présent article décrit les tendances de la féminisation du marché du travail et compare la situation du Canada à celle de l'Australie, de la France, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis.

C'est au Canada que le taux d'activité des femmes a le plus progressé

En 1971, seulement 44 %³ des Canadiennes étaient actives, ce taux étant à l'époque le plus bas de tous les pays à l'étude^{4,5}. En 2001, toutefois, cette proportion était devenue comparable à celle enregistrée aux États-Unis (71 %), devançant du même coup les taux enregistrés en Australie, au Royaume-Uni et en France. C'est toutefois en Suède que le taux d'activité des femmes demeure le plus élevé (76 %).

En considérant cette croissance sous un autre angle, on note que les femmes dans les pays à l'étude forment, à l'heure actuelle, près de la moitié de la population active et, encore une fois, c'est au Canada que les gains ont été les plus marqués, leur proportion est en effet passée de 34 % en 1971 à 46 % en 2001.

Au Canada, cette hausse est surtout attribuable à l'arrivée, sur le marché du travail, des femmes mariées et des femmes ayant des enfants. Selon des articles précédents, il fut un temps où l'on qualifiait les femmes d'« armée de réserve », à qui l'on pouvait faire appel temporairement pour répondre aux besoins du marché du travail, alors qu'aujourd'hui, un grand nombre de femmes n'interrompent leur travail que pendant des périodes de temps relativement courtes^{6,7}.

Malgré un recul, le taux d'activité des hommes dépasse toujours celui des femmes

Alors que le taux d'activité des femmes au Canada s'est accru, celui des hommes a légèrement reculé, passant d'environ 85 % en 1971 à 82 %

en 2001. Cette baisse est attribuable en majeure partie au départ des hommes de 55 ans et plus, dont un grand nombre prennent une retraite anticipée⁸. De fait, de 1976 à 2002, l'âge moyen de la retraite a diminué de 63,9 ans à 60,4 ans chez les femmes et de 65,3 ans à 61,7 ans chez les hommes. La situation était comparable dans les autres pays à l'étude. Au début des années 1970, les hommes au Canada, en France et aux États-Unis étaient proportionnellement les moins nombreux à faire partie de la population active, alors que leurs homologues britanniques affichaient le taux d'activité le plus élevé (94 %). En 2001, toutefois, le taux d'activité des hommes au Canada se situait dans la moyenne des six pays à l'étude (82 %), tandis que la France affichait le taux le plus bas (76 %).

Même si le taux d'activité est en hausse chez les femmes et en baisse chez les hommes, les hommes de tous âges demeurent proportionnellement plus nombreux que les femmes à être occupés ou à la recherche d'un emploi. Tant chez les femmes que chez les hommes, le taux d'activité maximal est atteint entre l'âge de 25 et 54 ans. En 2001, au moins 90 % des hommes de cet âge étaient actifs dans chacun des six pays à l'étude. Par comparaison, les taux d'activité chez les femmes variaient de 86 % en Suède, à 79 % au Canada et en France; de 76 % aux États-Unis et au Royaume-Uni, à 71 % en Australie. C'est durant cette période que les personnes sont les plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré et de prendre soin des enfants en même temps⁹.

La plupart des femmes occupent des emplois traditionnellement réservés aux femmes

Un aspect important de la féminisation du marché du travail est la tendance des femmes à travailler dans des domaines similaires au travail non rémunéré accompli par les femmes au sein des ménages¹⁰. En 2002, quelque 70 % des Canadiennes occupées travaillaient comme infirmières, enseignantes ou commis, ou elles avaient un emploi dans le secteur des ventes et des services, contre seulement 30 % des hommes occupés¹¹.

Dans la plupart des pays à l'étude, le vaste groupe professionnel « commis » est celui qui affiche la plus forte concentration de travailleuses. En effet, près des trois quarts des postes de commis au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suède étaient occupés par des femmes en 2001¹².

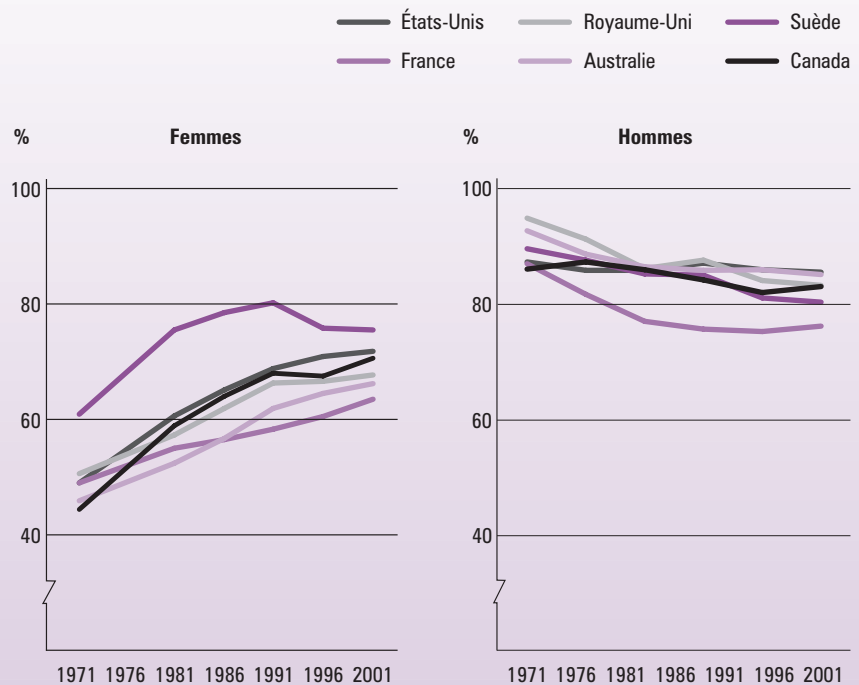
Présence accrue des femmes dans les professions libérales

Bien que la plupart des femmes occupent des emplois traditionnellement réservés aux femmes, leur présence dans les professions libérales s'est

TSC

Taux d'activité en hausse chez les femmes, mais en baisse chez les hommes

Taux d'activité



Nota : Ensemble de la population active en pourcentage de la population des 15 à 64 ans.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques de la population active 1981-2001* et *Statistiques de la population active 1971-1991*.

TSC

En 2001, les femmes de tous âges étaient moins susceptibles d'être actives que les hommes

Âge	Sexe	Canada	Taux d'activité sur le marché du travail (%)				
			États-Unis	Royaume-Uni	Australie	France	Suède
15 ans et plus	Femme	71	71	69	66	62	77
	Homme	82	83	84	82	74	81
15 à 24 ans	Femme	63	62	64	68	27	54
	Homme	66	67	72	71	33	54
25 à 54 ans	Femme	79	76	76	71	79	86
	Homme	91	91	91	90	94	91
55 à 64 ans	Femme	42	53	44	37	34	67
	Homme	61	68	64	60	44	74
65 ans et plus	Femme	3	10	3	3	1	6
	Homme	9	18	7	10	2	14

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques de la population active 1981-2001*.

accrue dans la plupart des pays à l'étude au cours des trois dernières décennies. Au Canada, par exemple, la proportion de femmes qui exercent la médecine ou la médecine dentaire est passée de 44 % en 1987 à 54 % en 2002, ce qui représente une hausse de 10 points de pourcentage en seulement 15 ans. Comme les professions libérales sont généralement bien rémunérées, cette hausse s'est traduite par une amélioration sensible de la situation économique de certaines femmes¹³.

Au Canada, en Australie, en Suède et aux États-Unis, la situation des femmes s'est aussi améliorée dans la catégorie de la gestion, qui est une catégorie de prestige bien rémunérée, traditionnellement à prédominance masculine. En 2001, les femmes représentaient 35 % des gestionnaires au Canada, comparativement à seulement 17 % en 1972¹⁴. Dans la plupart des pays à l'étude, toutefois, les femmes n'occupent toujours qu'une proportion relativement faible (entre le cinquième et le tiers) des postes de gestionnaires, sauf aux États-Unis, où elles forment près de la moitié (46 %) de cette catégorie professionnelle. Enfin, les femmes gestionnaires n'occupent souvent pas les postes des échelons supérieurs, les Canadiennes, par exemple, étant plus susceptibles d'être administratrices ou d'occuper d'autres postes de gestion¹⁵.

La proportion de femmes a doublé dans le secteur de l'agriculture et de la fabrication

Dans la plupart des pays à l'étude, les femmes ont également accru leur présence sur le marché du travail des secteurs de l'agriculture et de la fabrication, les Canadiennes ayant essentiellement doublé leur représentation dans ces deux domaines entre 1971 et 2001. En Australie et en Suède, la proportion de femmes dans le secteur de la fabrication a également doublé, tandis qu'en Australie, la proportion de femmes en agriculture

a presque quintuplé. Malgré ces gains, les femmes ne forment toujours qu'une faible minorité des travailleurs de ces professions. De fait, dans tous les pays à l'étude sauf en Australie, moins du quart des travailleurs du secteur de la fabrication étaient des femmes en 2001.

La proportion croissante de femmes dans les professions libérales, les professions de gestion et les secteurs de l'agriculture et de la fabrication porte à croire que les femmes se taillent peu à peu une place dans les professions traditionnellement réservées aux hommes. Cependant, alors que les professions libérales et les professions de gestion sont souvent mieux rémunérées, les travailleurs agricoles au Canada touchent un salaire inférieur au salaire hebdomadaire moyen, alors que la rémunération des travailleurs de la fabrication se situe dans la moyenne¹⁶. De plus, l'écart salarial est particulièrement marqué dans le cas des emplois particuliers à l'industrie primaire¹⁷. Ainsi, en 2002, le traitement horaire des Canadiennes occupant un emploi dans cette industrie ne correspondait en moyenne qu'à 63 % du traitement horaire des hommes, comparativement à une proportion de 71 % dans le secteur de la fabrication et de 82 % pour l'ensemble des professions^{18,19}.

L'écart marqué entre les taux horaires des hommes et des femmes dans le secteur de la fabrication pourrait s'expliquer du fait que les hommes et les femmes occupent généralement des emplois différents, les hommes étant notamment plus susceptibles que les femmes d'avoir un emploi syndiqué assorti d'avantages sociaux²⁰.

Le travail atypique, plus répandu chez les femmes

Dans tous les pays à l'étude, la majeure partie des travaux ménagers et des soins des enfants demeurent la responsabilité des femmes, ce qui

pourrait avoir une incidence sur le type d'emplois rémunérés qu'elles occupent. Au Canada, par exemple, la plupart des emplois atypiques sont occupés par des femmes^{21,22}, ce type d'emplois étant susceptible d'offrir des avantages permettant de mieux concilier travail et famille, par exemple un horaire de travail variable et une plus grande facilité d'entrer sur le marché du travail et d'en sortir puis, de le réintégrer plus tard²³. La hausse remarquable des emplois à temps partiel semble notamment coïncider avec l'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail et la hausse des emplois dans le secteur des services²⁴. Cependant, ces formes de travail peuvent aussi offrir une rémunération relativement moins élevée, un accès restreint aux avantages sociaux et à la formation, ainsi que des possibilités limitées en matière d'avancement professionnel²⁵. De fait, l'Enquête sur le travail indépendant de 2000 révèle que la sécurité financière est une préoccupation bien présente pour bon nombre de travailleurs indépendants, tout comme l'absence d'avantages sociaux offerts par l'employeur et le gouvernement tels l'assurance-maladie complémentaire, les régimes de retraite et les congés de maternité et les congés parentaux²⁶.

En 2002, 15 % des femmes qui travaillaient à temps partiel au Canada, contre seulement 1 % des hommes, avaient choisi ce mode de travail parce qu'elles devaient s'occuper de leurs enfants. De même, en 2000, 10 % des travailleuses indépendantes, contre seulement 1 % de leurs homologues masculins, ont invoqué l'équilibre entre le travail et la famille comme principal motif ayant justifié leur décision de devenir travailleurs indépendants. Dans certains cas, toutefois, le travail à temps partiel ou le travail indépendant traduit le manque d'emplois rémunérés à temps plein. Toujours en 2002, un peu plus

du quart (27 %) de tous les travailleurs à temps partiel au Canada occupaient ce type d'emplois en raison de la piètre conjoncture économique ou parce qu'ils n'avaient pas trouvé de travail à temps plein; en 2000, un peu plus du cinquième des travailleurs indépendants (22 %) ont déclaré être devenus travailleurs indépendants parce qu'ils n'avaient pas trouvé d'emploi rémunéré approprié.

Les femmes demeurent proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel

Alors que la proportion de femmes travaillant à temps partiel par rapport à l'ensemble des femmes actives est demeurée relativement stable au Canada, en Suède et au Royaume-Uni au cours des 20 dernières années, elle a augmenté en Australie et en France et diminué aux États-Unis²⁷. Chez les hommes, par contre, ces proportions ont augmenté dans la plupart des pays à l'étude sauf aux États-Unis. Cela indique un processus d'harmonisation « vers le bas », où un plus grand nombre d'hommes occupent aujourd'hui des emplois généralement réservés aux femmes.

Malgré tout, les femmes occupées demeurent, dans les six pays, beaucoup plus susceptibles que les hommes occupés de travailler à temps partiel. Au Royaume-Uni et en France, par exemple, les femmes occupées sont proportionnellement 5 fois plus nombreuses que les hommes occupés à travailler à temps partiel, alors qu'elles sont 4 fois plus nombreuses en Suède et qu'elles le sont 3 fois plus au Canada et en Australie et 2 fois plus aux États-Unis. La proportion d'emplois à temps partiel chez les femmes varie de 42 % en Australie, à 27 % au Canada et 18 % aux États-Unis. Le Canada affiche le deuxième plus haut taux de travailleurs masculins à temps partiel (10 %), derrière l'Australie (16 %). À l'opposé, c'est

TSC

Le travail à temps partiel est plus répandu chez les femmes que chez les hommes

% des emplois à temps partiel



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques de la population active 1981-2001*.

la France qui obtient le taux le plus bas (5 %).

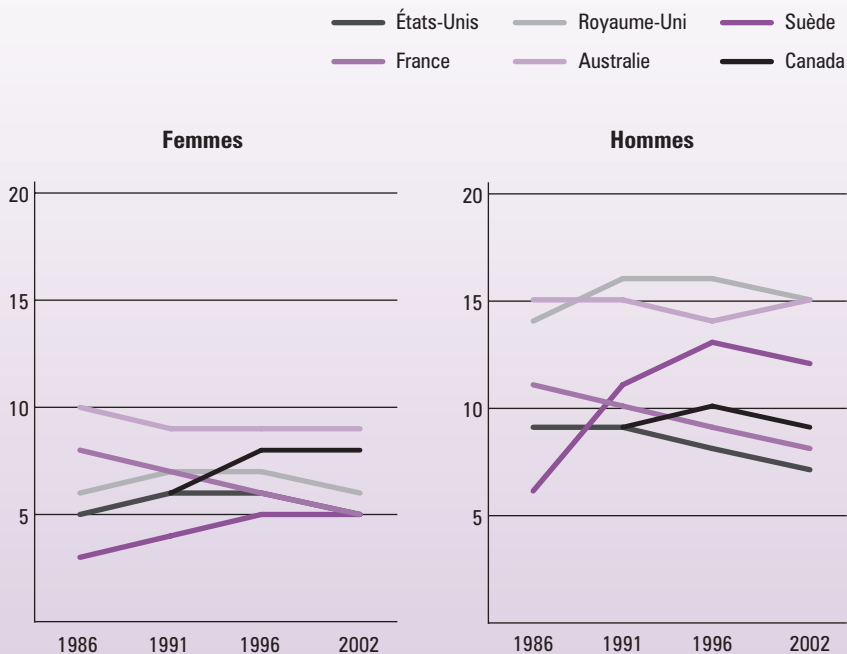
Hausse des emplois temporaires

Au Canada, les emplois temporaires sont légèrement plus répandus chez les femmes que chez les hommes (14 % contre 12 % en 2002)²⁸; ils ont en outre augmenté depuis 1989, alors que les proportions étaient respectivement de 8 % chez les femmes et de 7 % chez les hommes. En général, toutefois, les emplois temporaires occupés par les hommes et les femmes du Canada diffèrent. Ainsi, les hommes occupent habituellement des emplois saisonniers à temps plein, tandis que les femmes forment la majeure partie des employés temporaires occasionnels, la plupart travaillant à temps partiel²⁹. En plus d'ajouter à l'insécurité causée par

l'absence d'emploi de longue durée, les emplois temporaires ont aussi tendance à être moins bien rémunérés que les emplois permanents; de plus, les augmentations salariales consenties récemment ont été moins généreuses dans le cas des emplois temporaires que des emplois permanents³⁰.

Dans la plupart des pays à l'étude (sauf aux États-Unis), les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi dont la date de cessation est prédéterminée. Tout comme au Canada, les emplois temporaires sont en hausse en France chez les travailleurs des deux sexes. Par contre, la proportion de travailleurs temporaires a peu changé au Royaume-Uni (7 % des femmes et 5 % des hommes) et aux États-Unis (4 % pour les deux sexes), les deux pays faisant partie

% des personnes occupées qui sont travailleurs indépendants



Nota : Exclut le secteur agricole et les travailleurs familiaux non rémunérés.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, tableau du 26 septembre 2002 de « Labour market statistics - Data — Employment (civilian) by professional status », www.oecd.org (site consulté le 23 octobre 2003).

de l'étude affichant la plus faible prévalence d'emplois temporaires. À l'inverse, le taux d'emplois temporaires a presque doublé au Canada et en France depuis le milieu ou la fin des années 1980. Les emplois temporaires sont également très répandus en Suède, où l'on a enregistré des taux annuels de 17 % pour les travailleuses et de 12 % pour les travailleurs, entre 1997 et 2002. En 2002, les femmes représentaient environ la moitié de tous les employés temporaires dans la plupart des pays à l'étude, sauf en Suède où cette proportion atteignait près de 6 sur 10³¹.

Le travail indépendant est en forte progression au Canada

Au Canada, la proportion de travailleurs indépendants est en général plus élevée chez les hommes que chez

les femmes. Il en est de même pour les autres pays à l'étude. En 2002, c'est au Canada que le taux de travailleuses indépendantes non agricoles était le plus élevé, ces proportions s'établissant respectivement à 9 % pour les Australiennes et à 8 % pour les Canadiennes. Pour leur part, les hommes affichaient un taux de 15 % en Australie et au Royaume-Uni, tandis qu'au Canada, ce taux était de 9 % chez les hommes.

Au Canada, la proportion de travailleurs indépendants non agricoles a progressé plus rapidement chez les femmes que chez les hommes, la hausse annuelle s'établissant en moyenne à 6,5 % contre 3,8 %, entre 1990 et 1997³². Cette hausse est attribuable en majeure partie à l'augmentation du nombre de travailleuses indépendantes qui sont à

leur compte sans avoir d'autres travailleurs rémunérés³³. Les travailleurs indépendants « solos » travaillent en général moins d'heures et gagnent moins que les travailleurs indépendants ayant des employés³⁴. En outre, les travailleuses indépendantes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que leurs homologues masculins à travailler à temps partiel³⁵.

Entre 1990 et 1997, le travail indépendant a peu progressé en Suède, de même que pour les femmes en France et aux États-Unis. Il est demeuré stable en Australie. En revanche, il a légèrement diminué chez les travailleurs des deux sexes au Royaume-Uni, ainsi que chez les hommes aux États-Unis et en Australie. À la fin des années 1990, un léger recul du travail indépendant dans le secteur non agricole a été observé chez les deux sexes dans la plupart des pays à l'étude, sauf en Australie où une légère hausse a été enregistrée entre 1996 et 2002 chez les travailleurs masculins. En 2002, les femmes au Canada représentaient la plus forte proportion de travailleurs indépendants non agricoles (42 %), tandis que c'est en Suède et au Royaume-Uni que cette proportion était la plus faible (26 %).

Rétrécissement de l'écart salarial au fil des ans

Au Canada, l'écart entre les gains des hommes et des femmes a diminué au fil des ans en raison des progrès réalisés par les femmes et d'un léger recul chez les hommes³⁶. En 2000, les gains des femmes travaillant à temps plein correspondaient à 72 % des gains des hommes, en hausse par rapport à 1976 (59 %). Cependant, le ratio des gains au Canada figure aujourd'hui encore — comme c'était le cas au milieu des années 1970 — parmi les plus bas de tous les pays à l'étude. Ce ratio s'établissait à près de 80 % en Australie et en Suède, même il y a 20 ans. Au cours des deux dernières

Le Canada est-il un chef de file en matière d'égalité des sexes sur le marché du travail? Selon les Nations Unies, le Canada se classait au neuvième rang mondial en 2003 pour ce qui est de la participation des femmes. Par comparaison, la Suède se classait au troisième rang, les États-Unis au dixième rang, l'Australie au onzième et le Royaume-Uni, au dix-septième rang¹, l'Islande et la Norvège étant respectivement première et deuxième. L'indicateur de la participation des femmes est une mesure qui englobe un large éventail d'indicateurs liés à la féminisation du marché du travail, notamment l'activité, la ségrégation professionnelle et les gains des hommes et des femmes.

1. La France n'est pas classée selon cet indice, mais elle se classe au 17^e rang de l'indice de développement par sexe (une autre mesure de l'égalité des sexes), derrière tous les autres pays dont il a été question dans cet article.

décennies, l'écart s'est rétréci considérablement au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, alors qu'il est demeuré pratiquement inchangé en Australie et en Suède. À la fin des années 1990, le ratio maximal des gains a été enregistré en Australie et en France, où les femmes gagnaient 82 % du salaire des hommes, tandis que le Canada affichait toujours l'écart le plus marqué.

Bien que certains facteurs — dont le niveau de scolarité, l'expérience, la durée d'occupation d'un emploi, l'adhésion syndicale, la taille de l'entreprise, la présence d'enfants, l'état matrimonial et le travail à temps partiel — puissent expliquer en partie l'écart salarial entre les hommes et les femmes, une part substantielle de cet écart ne peut toujours pas être expliquée par les facteurs mesurés dans les enquêtes sur le marché du travail au Canada³⁷.

Résumé

Au cours des 30 dernières années, le taux d'activité des femmes a fortement progressé dans tous les pays industrialisés visés par l'étude, ce taux constituant l'indicateur le plus

fondamental de la féminisation du marché du travail. Les Canadiennes sont celles qui ont fait le plus de progrès sur ce plan, réussissant à rattraper les femmes de la plupart des autres pays, mais les Suédoises continuent d'afficher le plus haut taux d'activité. Durant cette même période, le taux d'activité des hommes a légèrement reculé, la baisse la plus marquée ayant été enregistrée en France.

De plus, dans la plupart des pays à l'étude, on observe toujours une concentration des femmes dans certains groupes professionnels, malgré une plus grande parité hommes-femmes dans certaines professions. On observe également un processus d'harmonisation vers le bas dans tous les pays, un nombre croissant d'hommes commençant à connaître des situations d'emploi typiques aux emplois féminins, entre autres le travail à temps partiel et le travail temporaire. De fait, la prévalence du travail à temps partiel s'est accrue partout, sauf aux États-Unis, alors que les emplois temporaires sont devenus plus répandus chez les hommes et les femmes au Canada et en France. L'écart salarial a également diminué,

surtout en France et en Australie, où certains aspects de l'harmonisation vers le bas sont les plus prononcés.

Ces indicateurs de la féminisation du marché du travail montrent que la situation liée à l'égalité des sexes s'est améliorée, non seulement grâce aux gains réalisés par les femmes, mais aussi en raison des reculs relatifs dans la situation des hommes.

1. P. Armstrong et H. Armstrong, *The Double Ghetto: Canadian Women and Their Segregated Work*, Toronto, McClelland & Stewart, 1994; L. Vosko, *Temporary Work: The Gendered Rise of a Precarious Employment Relationship*, Toronto, University of Toronto Press, 2000; L. Vosko, *Rethinking Feminization: Gendered Precariousness in the Canadian Labour Market and the Crisis in Social Reproduction*, 2002. Présentation faite le 11 avril à l'Université York de Toronto, dans le cadre de la 18^e Conférence annuelle du Centre Robarts.
2. Armstrong et Armstrong, 1994.
3. Population active totale en pourcentage de l'ensemble de la population des 15 à 64 ans.
4. L'Enquête sur la population active fait l'objet d'un remaniement tous les dix ans, à la suite du recensement décennal. Les données depuis 1976 ont été révisées, mais celles avant 1976 ne l'ont pas été.
5. La Suède affichait déjà le taux d'activité le plus élevé chez les femmes (63 %).
6. P. Armstrong et H. Armstrong, *Theorizing Women's Work*, Toronto, Garamond Press, 1990.
7. J. Fast et M. Da Pont, « Changements touchant la continuité du travail chez les femmes », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1997, p. 2 à 7; K. Marshall, « L'emploi après la naissance d'un enfant », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada), vol. 11, n° 3, 1999, p. 18 à 25; Statistique Canada et Condition féminine Canada, *Les femmes et les hommes au Canada : un profil statistique* (produit n° 12F0084XPF au catalogue), Ottawa, Condition féminine Canada, 2000.
8. Statistique Canada et Condition féminine Canada, 2000; R. Habtu, « Les hommes de 55 ans et plus : le travail ou la retraite? », *L'emploi et le revenu en*

- perspective* (produit n° 75-001-XIF au catalogue) vol. 3, n° 12, 2002, p. 27 à 34.
9. Statistique Canada et Condition féminine Canada, 2000; K. Johnson, D. Lero et J. Rooney, *Recueil travail-vie personnelle 2001: 150 statistiques canadiennes sur le travail, la famille et le bien-être*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la politique stratégique, 2001.
 10. Armstrong et Armstrong, 1994; Organisation internationale du travail (OIT), *World Employment Report: Women and Training in the Global Economy*, Genève, OIT, 1999.
 11. Statistique Canada, « *Women in Canada: work chapter updates* » (produit n° 89F0133XIE au catalogue), 2001.
 12. Données non disponibles pour la France.
 13. En 2002, les femmes qui exerçaient une profession libérale gagnaient en moyenne 23,71 \$ l'heure, comparativement à 26,22 \$ pour les hommes, pour un ratio des gains de 90%.
 14. Le codage des professions a été modifié au fil des ans, ce qui explique que les séries chronologiques ne sont peut-être pas entièrement comparables.
 15. K. Marshall, « Les gestionnaires : pas tous pareils! », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XPF au catalogue), vol. 8, n° 4, 1996, p. 24 à 30.
 16. Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active 2002* (produit n° 71F0004XCB au catalogue), 2002.
 17. Les emplois agricoles représentent environ 60% des emplois particuliers à l'industrie primaire.
 18. Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active 2002* (produit n° 71F0004XCB au catalogue), tableau Cd1T38an, 2002.
 19. Le secteur de la fabrication inclut les professions propres aux secteurs de la transformation, de la fabrication et des services publics.
 20. E. Akyeampong, « Le point sur la syndicalisation », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada) vol. 11, n° 3, 1999, p. 45 à 65.
 21. Le travail atypique inclut le travail à temps partiel, le travail indépendant à son propre compte et le travail temporaire assorti d'une date de cessation d'emploi déterminée.
 22. H. Krahn, « Accroissement des régimes de travail atypiques », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada) vol. 7, n° 4, 1995, p. 35 à 42; L.F. Vosko, N. Zukewich et C. Cranford, « Le travail précaire : une nouvelle typologie de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada) vol. 4, n° 10, 2003, p. 16 à 26.
 23. R. Anker, « La ségrégation professionnelle hommes-femmes : les théories en présence », *Revue internationale du travail*, vol. 136, n° 3, 1997; A.B. Arai, « Self-employment as a response to the double day for women and men in Canada », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 37, n° 2, 2000, p. 127 à 142.
 24. Organisation internationale du travail, « Le travail à temps partiel : solution ou piège? », *Revue internationale du travail*, vol. 136, n° 4, 1997.
 25. *Ibid.*; J. Fudge, E. Tucker et L. Vosko, *Le concept légal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs*, rapport préparé pour la Commission du droit du Canada, 2002.
 26. K. Hughes, « Les femmes dans l'économie de l'entrepreneuriat », *Petit déjeuner sur la Colline*, Ottawa, Fédération canadienne des sciences sociales, 1^{er} mai 2003, www.fedcan.ca/english/policyandadvocacy/breakfastonthehill/breakfast-hughes0503.pdf (site consulté le 29 octobre 2003).
 27. Le travail à temps partiel est celui où une personne travaille moins de 30 heures par semaine à son emploi principal. Cette définition ne s'applique toutefois pas à l'Australie, où le travail à temps partiel fait référence à une personne qui travaille moins de 30 heures par semaine, tous emplois confondus. Aux États-Unis, le travail à temps partiel n'inclut que les travailleurs salariés.
 28. Un emploi temporaire est assorti d'une date de cessation d'emploi prédéterminée ou prend fin dès qu'un projet précis est terminé.
 29. Vosko, Zukewich et Cranford, 2003.
 30. L. Grenon et B. Chun, « L'emploi rémunéré non permanent », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada), vol. 9, n° 3, 1997, p. 21 à 31; M. Tabi et S. Langlois, « Qualité des nouveaux emplois en 2002 », *L'emploi et le revenu en perspective* (produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada), vol. 4, n° 2, 2003, p. 12 à 17.
 31. Les données sur les emplois temporaires ne sont pas disponibles pour l'Australie.
 32. Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives de l'emploi*, Paris, OCDE, 2000.
 33. Statistique Canada, *Femmes au Canada*, produit n° 89-503-XPF au catalogue, 2000.
 34. K. Hughes, « Gender and Self-Employment in Canada: Assessing Trends and Policy Implications », *CPRN Study No. W/04 Changing Employment Relationship Series*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 1999.
 35. Vosko, Zukewich et Cranford, 2003.
 36. Statistique Canada, 2000.
 37. M. Drolet, *Le « qui, quoi, quand et où » des écarts salariaux entre les hommes et les femmes*, produit n° 71-584-MIF au catalogue de Statistique Canada, n° 4, 2002.



Melissa Cooke-Reynolds travaillait auparavant comme analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles et **Nancy Zukewich** est analyste principale à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.



Les nouveaux arrivants au Canada

Les nouveaux arrivants au Canada ont déjà développé un fort attachement au pays. Une grande majorité d'entre eux (91 %) ont l'intention de s'établir ici de façon permanente et de devenir des citoyens canadiens. D'après les premières données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, presque tous ont révélé que le Canada était l'unique pays où ils avaient fait une demande d'immigration une fois qu'ils ont pris la décision d'émigrer (98 %).

La famille et les amis ont joué un rôle important dans l'établissement initial des nouveaux arrivants. La majorité d'entre eux (87 %) avaient déjà une certaine forme de soutien social au Canada quand ils ont immigré. De plus, 59 % de tous les immigrés ont déclaré que le fait de rejoindre la famille et les amis était l'élément le plus important dans leur choix de destination. Sept immigrants sur 10 se sont dits satisfaits de leur nouvelle vie au pays. La plupart (85 %) avaient créé de nouveaux liens depuis leur arrivée, plus particulièrement avec des personnes ayant les mêmes antécédents culturels. En fait, 63 % ont déclaré que tous leurs nouveaux amis, ou presque tous, appartenaient au même groupe ethnique. En outre, 47 % ont révélé qu'ils souhaitaient parrainer l'immigration des membres de leur parenté au Canada pour qu'ils viennent s'y installer.

Cependant, il leur a fallu affronter des obstacles pour entreprendre une nouvelle vie en sol canadien. Entre autres, la plupart des immigrants ont eu des difficultés à trouver un emploi. En effet, 70 % de ceux qui ont tenté de décrocher un emploi ont signalé au moins un problème tel que la transférabilité des titres de compétences acquis à l'étranger, le manque de relations ou la barrière des langues.

Faits saillants de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

produit n° 89-611-XIF au catalogue.



Intention de prendre sa retraite

Les nouvelles données de l'Enquête sociale générale soulignent à quel point les personnes approchant l'âge de la retraite sont incertaines du moment où elles quitteront la population active. Près du tiers des personnes, à la fin de la quarantaine et dans la cinquantaine, croyaient ne pas être suffisamment préparées sur le plan financier pour maintenir leur niveau de vie après avoir quitté leur emploi. Environ 12 % des personnes de 45 à 59 ans ignoraient quand elles prendraient leur retraite, et 18 % croyaient ne jamais prendre leur retraite. Ces deux groupes présentaient environ 1,4 million de tous les Canadiens de 45 à 59 ans qui n'étaient pas encore à la retraite.

La probabilité de ne pas prendre sa retraite était fortement associée aux moyens financiers des répondants. Par exemple, les personnes ayant un revenu personnel de moins de 20 000 \$ étaient presque trois fois plus susceptibles que celles qui avaient un revenu personnel de 40 000 \$ et plus de déclarer qu'elles n'avaient pas l'intention de prendre leur retraite.

L'incertitude face à la retraite était particulièrement courante chez les immigrants arrivés au Canada depuis le début des années 1980. Près de la moitié (47 %) des immigrants non retraités de 45 à 59 ans ont dit ne pas savoir quand ils prendraient leur retraite ou encore, qu'ils n'avaient pas l'intention de la prendre. De même, 45 % d'entre eux ont dit avoir des doutes sur la planification financière de leur retraite.

Enquête sociale générale, cycle 16 : vieillissement et soutien social

produit n° 89-583-XIF au catalogue.



Revenu familial et participation

aux études postsecondaires

Selon les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs et de l'Enquête sociale générale, les études postsecondaires ne sont pas plus l'apanage des étudiants de familles aisées qu'elles ne l'étaient il y a 20 ans.

L'étude a confirmé que les membres de familles dont le revenu était supérieur ont plus de chances de fréquenter l'université. Il s'agit là d'une tendance qui dure depuis longtemps. En fait, l'écart entre la participation des étudiants fréquentant l'université et issus de familles dont le revenu était le plus élevé et ceux dont le revenu était le plus bas s'est rétréci au cours des années 1990.

Ce phénomène tient à une hausse de la participation des étudiants de familles ayant un revenu inférieur. Il reflète aussi un recul des taux chez les membres des familles dont le revenu est supérieur. Le seul groupe à avoir réalisé une progression constante de ses taux de participation aux études universitaires dans les années 1990 était celui des jeunes de 18 à 24 ans dont les familles avaient le revenu le plus bas.

Revenu familial et participation aux études postsecondaires

produit n° 11F0019MIF2003210 au catalogue.



Les minorités visibles et la discrimination

ou le traitement injuste

La grande majorité des Canadiens de 15 ans et plus (93 %) ont dit qu'ils n'avaient jamais ou rarement subi de discrimination au cours des cinq dernières années en raison de leurs caractéristiques ethnoculturelles. Toutefois, 7 %, ou environ 1,6 million de Canadiens de 15 ans et plus, ont indiqué qu'ils avaient été, parfois ou souvent, l'objet de discrimination ou d'un traitement

injuste au cours des cinq dernières années à cause de leurs caractéristiques ethnoculturelles.

Une proportion de 20 % des membres de minorités visibles de 15 ans et plus ont mentionné qu'ils estimaient avoir été, parfois ou souvent, l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste au cours des cinq années précédant l'enquête, en raison de leur origine ethnique, de leur culture, de leur race, de la couleur de leur peau, de leur langue, de leur accent ou de leur religion.

Les Noirs étaient plus susceptibles de déclarer avoir eu le sentiment d'être l'objet de discrimination ou de traitements injustes par les autres en raison de leurs caractéristiques ethnoculturelles. Près du tiers des Noirs (32 %), ou environ 135 000 d'entre eux, ont dit qu'ils avaient, parfois ou souvent, vécu ces expériences au cours des cinq dernières années, comparativement à 21 % des Asiatiques du Sud et à 18 % des Chinois.

Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle

produit n° 89-593-XIF au catalogue.



Frais de scolarité à l'université

Les étudiants inscrits à un programme universitaire au Canada s'attendent à payer en moyenne 7,4 % de plus en frais de scolarité. Il s'agit de la hausse la plus importante en quatre ans. Les étudiants paieront en moyenne 4 025 \$ en frais de scolarité pour l'année universitaire 2003, ce qui constitue une hausse par rapport à 3 749 \$ en 2002.

Les services inclus dans les autres frais obligatoires varient d'un établissement à l'autre, et comprennent les frais pour les sports et les loisirs, les services de santé offerts aux étudiants et les associations étudiantes. Les étudiants paieront en moyenne 623 \$ en frais obligatoires pour l'année universitaire 2003.

Le Quotidien, 12 août 2003,

produit n° 11-001-XIF au catalogue.

INDICATEURS SOCIAUX

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
REVENU¹									
<i>Revenu du marché moyen</i>									
Familles économiques ²	54 563	54 813	55 011	56 659	59 392	60 507	63 209	63 734	--
Personnes seules	20 821	21 239	20 848	20 931	21 861	23 208	23 846	24 326	--
<i>Revenu total moyen (incluant les paiements de transfert)</i>									
Familles économiques ²	62 337	62 280	62 695	64 194	66 837	67 595	70 063	70 814	--
Personnes seules	26 777	26 807	26 242	26 343	27 247	28 315	28 843	29 311	--
<i>Impôt sur le revenu moyen</i>									
Familles économiques ²	12 275	12 359	12 320	12 704	13 430	13 083	13 939	12 798	--
Personnes seules	4 837	4 847	4 658	4 582	4 915	5 241	5 301	4 911	--
<i>Revenu moyen après impôt</i>									
Familles économiques ²	50 062	49 922	50 376	51 490	53 407	54 512	56 124	58 016	--
Personnes seules	21 940	21 960	21 584	21 761	22 332	23 075	23 541	24 400	--
<i>Revenu moyen des familles après impôt (en quintiles)</i>									
Quintile inférieur	19 350	19 301	18 643	18 671	19 404	20 157	20 351	20 721	--
2 ^e quintile	33 662	33 258	32 895	33 187	34 226	35 456	36 057	36 830	--
3 ^e quintile	45 744	45 038	45 538	45 964	47 389	48 456	49 443	51 074	--
4 ^e quintile	59 450	59 007	59 839	60 886	62 917	64 474	65 999	67 878	--
Quintile supérieur	92 110	93 014	94 972	98 784	103 157	104 032	108 793	113 615	--
<i>Ratios des gains (travailleurs à temps plein pour l'année entière)</i>									
Couples à deux soutiens en % des familles époux-épouse	60,3	60,5	61,3	63,0	63,4	63,8	65,0	65,7	--
Gains des femmes en % des gains des hommes (travailleurs à temps plein pour l'année entière)	69,7	73,0	72,8	69,2	72,1	69,4	71,7	71,6	--
<i>Prévalence (en %) de faible revenu après impôt (seuil de faible revenu de 1992)</i>									
Familles dont le chef a 65 ans et plus	2,5	2,1	3,0	3,8	3,6	2,7	2,9	3,3	--
Familles dont le chef a moins de 65 ans	10,6	11,3	11,9	11,2	9,6	9,5	8,7	8,3	--
Familles biparentales avec enfants	8,3	9,7	9,7	9,3	7,4	7,6	7,4	6,7	--
Familles monoparentales	42,1	42,5	45,3	41,3	35,5	34,3	30,2	28,6	--
Personnes seules	30,7	30,6	33,7	33,0	30,5	30,4	28,6	27,6	--
FAMILLES									
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	5,5	5,5	5,3	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9	--
Taux brut de divorce (pour 1 000 habitants)	2,7	2,6	2,4	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	--
Nombre total de familles (en milliers) ^{3,4}	7 778	7 876	7 975	8 039	8 096	8 151	8 214	8 284	8 358
% de toutes les familles									
Familles époux-épouse	86,1	85,8	85,5	85,2	84,9	84,6	84,2	83,9	83,6
avec enfants	51,1	50,9	50,6	50,4	50,1	49,9	49,7	49,4	49,2
sans enfants	35,0	34,9	34,9	34,8	34,7	34,7	34,6	34,5	34,4
Familles monoparentales	13,9	14,2	14,5	14,8	15,1	15,4	15,8	16,1	16,4
% de familles époux-épouse									
avec enfants	59,4	59,3	59,2	59,1	59,1	59,0	59,0	58,9	58,8
tous les enfants de moins de 18 ans	66,2	65,8	65,4	65,0	64,6	64,2	63,8	63,4	62,9
Femmes chefs de famille (en % des familles monoparentales)									
	82,8	83,0	83,1	83,2	83,3	83,4	83,5	83,6	83,6

1. Tous les revenus sont indiqués en dollars constants de 2001.

2. Une famille économique est composée de deux personnes ou plus qui habitent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, l'alliance, l'union libre ou l'adoption.

3. Une famille de recensement est une famille immédiate ou nucléaire composée de couples mariés ou vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou de parents seuls et leurs enfants, alors que l'enfant n'a pas d'époux ou d'épouse résidant avec le ménage.

4. Exclut les territoires.

Sources : Statistique Canada, *Le revenu au Canada* (produit n° 75-202-XPB au catalogue); *Tendances du revenu au Canada* (produit n° 13F0022-XCB au catalogue); *Statistiques démographiques annuelles* (produit n° 91-213-XPB au catalogue); et *Divorces* (produit n° 84F0213-XPB au catalogue).

PLAN DE LEÇON

Suggestions relatives à l'utilisation de Tendances sociales canadiennes en classe

Plan de leçon pour l'article « La féminisation du marché du travail »

Objectifs

- Comprendre les tendances par rapport au marché du travail des femmes et des hommes.
- Examiner les raisons de la présence accrue des femmes sur le marché du travail à l'échelle internationale.

Méthode

1. Demandez aux élèves de discuter de la manière dont les expériences de travail des femmes diffèrent de celles des hommes.
2. Faites un sondage auprès des élèves de la classe pour connaître les types d'emploi occupés par leur mère (p. ex. profession, travail à temps plein ou à temps partiel, emploi temporaire ou permanent). Examinez le regroupement de ces emplois. Les femmes se retrouvent-elles dans des catégories d'emplois particulières qui présentent des caractéristiques similaires? En va-t-il de même pour les hommes?
3. Les rôles assignés à chacun des sexes ont beaucoup évolué, tout comme le travail des femmes sur le marché du travail et à la maison. Demandez aux filles de la classe d'indiquer dans quelle mesure elles s'attendent à ce que leurs expériences de travail diffèrent de celles de leur mère. Demandez la même chose aux garçons, cette fois-ci en comparant leurs expériences de travail à celles de leur père.
4. De façon générale, les gains des femmes ont toujours été inférieurs à ceux des hommes, mais l'écart entre les gains diminue. Demandez aux élèves d'examiner les raisons susceptibles d'expliquer cet écart et pourquoi on observe une diminution.
5. À l'échelle internationale, le travail à temps partiel est plus répandu chez les femmes que chez les hommes. Cherchez à déterminer les raisons pour lesquelles il en est ainsi.
6. Les femmes se retrouvent de plus en plus dans des emplois qui étaient traditionnellement réservés aux hommes. Examinez si l'inverse est également vrai et si les hommes occupent aujourd'hui de plus en plus d'emplois traditionnellement féminins.

Autres ressources utiles

Femmes au Canada : une mise à jour du chapitre sur le travail
(www.statcan.ca/francais/freepub/89F0133XIF/free_f.htm)

Trousse de l'enseignant — Données du Recensement de 2001 — La femme dans la population active
(www12.statcan.ca/francais/census01/teacher's_kit/activity_f.cfm, puis sélectionnez l'activité 13)

Le profil changeant de la population active du Canada
(www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/paid/pdf/96F0030XIF2001009.pdf ou www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/paid/contents_f.cfm)

- Pour obtenir des données, des plans de leçon et des articles offerts aux écoles primaires et secondaires, visitez le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : www.statcan.ca/francais/kits/teach_f.htm. Vous y trouverez plus de 30 plans de leçon destinés aux élèves du secondaire et de nombreux articles. De plus, vous aurez accès à E-STAT ainsi qu'à d'autres données.
- Si vous désirez préparer une présentation à partir de graphiques détaillés, consultez la Trousse de sciences familiales à l'adresse suivante : www.statcan.ca/francais/kits/Family/intro_f.htm.

NOTA :

Vous pouvez photocopier le « Plan de leçon » ou tout autre article de *Tendances sociales canadiennes* pour les utiliser en classe.

Que mangent les Canadiens?

Vous êtes nutritionniste, analyste de l'industrie agro-alimentaire, spécialiste en études de marché ou un consommateur qui a besoin de renseignements sur ce que mangent les Canadiens. Pour en savoir plus long sur cette question, voici donc la publication **Consommation des aliments au Canada**.

Cette publication, présentée en deux parties, offre:

- une couverture détaillée sur les tendances de la consommation de plusieurs aliments et boissons;
- des données sur la production agricole, la transformation et les importations d'aliments;
- des renseignements sur les quantités exportées, les quantités utilisées par les transformateurs et les quantités gardées dans les entrepôts;
- des données couvrant une période de quinze années;
- des analyses et des graphiques démontrant les tendances et les changements dans les habitudes alimentaires.

Quelle quantité de viandes, de fromages et d'autres produits laitiers mangent les Canadiens? Est-ce qu'ils boivent plus de lait à faible teneur en matières grasses? Quelle quantité d'alcool, de thé et de café boivent-ils? Est-ce que la consommation de sucre, d'œufs, de riz et de noix a changé? Si ces questions vous intéressent, la *Partie I* (n° 32-229-XPB au catalogue) répondra à vos besoins.

La *Partie II* (n° 32-230-XPB au catalogue) livre des renseignements sur les tendances de la consommation de fruits, de légumes, de poissons, de beurre et d'huiles à salade. Chaque publication coûte 35 \$ et contient maintenant les tableaux de données pour tous les produits. Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Frais de port : Aucuns frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ pour chaque publication. Pour les envois à destination des autres pays, veuillez ajouter 10 \$ pour chaque publication.

Pour en savoir plus sur la **Consommation des aliments au Canada, Parties I et II**, téléphonez sans frais à la Division de l'agriculture de Statistique Canada au **1 800 465-1991**.

Pour commander, écrivez à Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, Canada, ou communiquez avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous et dont l'adresse figure dans la présente publication.

Vous pouvez aussi commander par télécopieur au **1 877 287-4369** ou téléphoner sans frais au **1 800 267-6677** et porter les frais à votre compte Visa, MasterCard ou American Express.

Par courriel : order@statcan.ca

Un outil indispensable pour connaître les tendances des activités qui concourent à l'alimentation des Canadiens.



TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

La réalité canadienne sous tous ses angles

S'abonner à *Tendances sociales canadiennes*, c'est...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros trimestriels de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES NOUVELLES TENDANCES

Tendances sociales canadiennes vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES PLUS PRÉCISES QUI SOIENT SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

Tendances sociales canadiennes vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21^e siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

Abonnez-vous sans tarder :

par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;
par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;
par courriel, à order@statcan.ca;
auprès du centre de consultation régional le plus près de chez vous, au numéro sans frais 1 800 263-1136.
L'abonnement annuel à la version imprimée de *Tendances sociales canadiennes* coûte 39 \$.



Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à www.statcan.ca pour en savoir davantage sur l'abonnement à la version en ligne de *Tendances sociales canadiennes*. (L'abonnement électronique annuel est de 29 \$, taxes en sus.)